Nations Unies S/2006/913



# Conseil de sécurité

Distr. générale 22 novembre 2006 Français Original : anglais

Lettre datée du 21 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final du Groupe de contrôle sur la Somalie, établi en application de l'alinéa i) du paragraphe 3 de la résolution 1676 (2006) du Conseil (voir pièce jointe).

Ce rapport a été présenté au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie le 17 novembre 2006, et a été examiné par le Comité le 21 novembre 2006. Il est distribué pour information aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Le Comité va sans attendre étudier en profondeur les renseignements et les recommandations contenus dans le rapport, après quoi je présenterai ses conclusions au Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la pièce jointe comme document du Conseil.

Le Président du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie (signé) Nassir Abdulaziz Al-Nasser

# Pièce jointe

Lettre datée du 16 octobre 2006, adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) par les membres du Groupe de contrôle sur la Somalie

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie, présenté en application de l'alinéa i) du paragraphe 3 de la résolution 1676 (2006) du Conseil de sécurité.

Le Président du Groupe de contrôle sur la Somalie (Signé) Bruno Schiemsky (Signé) Melvin E. Holt, Jr. (Signé) Harjit S. Kelley (Signé) Joel Salek

# Rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie, présenté en application de la résolution 1676 (2006) du Conseil de sécurité

# **Table des matières**

			Paragraphes	Page
I.	Intr	oduction	1–5	7
	A.	Mandat	1–3	7
	B.	Méthodologie	4–5	8
II.	Violations connues de l'embargo sur les armes durant la période couverte par le mandat		6–159	8
	A.	Flux d'armes incontrôlés	6–8	8
	B.	Appui fourni par des États et des marchands d'armes	9–145	9
	C.	Le marché d'armes de Bakaraaha	146–153	30
	D.	Étude de cas : Air Tomisko	154–157	31
	E.	Étude de cas : Global Aviation and Services Group	158–159	32
III.	Finances		160–197	32
	A.	Introduction	160	32
	В.	Administrations locales : changements survenus dans l'exploitation des infrastructures	161–173	32
	C.	L'UTI et les milieux d'affaires	174–190	35
	D.	Augmentation de l'appui financier reçu de l'intérieur et de l'étranger	191–195	38
	E.	Financement du Gouvernement fédéral de transition	196–197	39
IV.	Tra	nsports	198–199	40
V.	Analyse des tendances et des structures		200-223	41
	A.	L'Union des tribunaux islamiques est la principale force militaire existant actuellement en Somalie	200–210	41
	B.	L'appui d'autres États et la concentration de forces	211–217	43
	C.	La réémergence des chefs de guerre somaliens, anciens membres de l'alliance de l'opposition	218–223	45
VI.	Cré	ation de capacités	224	46
VII.	Coc	ordination avec les États et les organisations	225-230	46
	A.	Les États	225–227	46
	В.	Les organisations.	228-230	47

VIII.	Conclusions et recommandations	47	
	A. Conclusions	47	
	B. Recommandations	48	
Annexes			
I.	Djibouti Airlines response to the Monitoring Group	51	
	II. Djibouti Red Crescent response to the Monitoring Group		
III.	Government of Egypt response to the Monitoring Group	52 54	
IV.	Daallo Airlines response to the Monitoring Group.	55	
V.	Government of Eritrea response to the Monitoring Group.	57	
VI.	Government of Eritrea response to the Monitoring Group	58	
VI. VII.	Government of Kazakhstan response to the Monitoring Group	59	
VIII.	Aerolift response (e-mail) to the Monitoring Group	61	
IX.	Sky Jet Aviation (U) Ltd document to the Monitoring Group	62	
X.	Government of Ethiopia response to the Monitoring Group	63	
XI.	Government of Iran response to the Monitoring Group	66	
XI. XII.		67	
	Government of Libya response to the Monitoring Group		
XIII.	Government of Saudi Arabia response to the Monitoring Group	68	
XIV.	Islamic Courts Union response to the Monitoring Group.	69 70	
XV.	Government of Syria response to the Monitoring Group	70	
XVI.	Government of Yemen response to the Monitoring Group.	71	
XVII.	Arms purchases and sales at the BAM investigated during the mandate period	73	
XVIII.	Air Tomisko response to the Monitoring Group	78	
XIX.	Government of Oman response to the Monitoring Group	79	
XX.	Finance: Revenues from small businesses and checkpoints	80	
XXI.	Finance: Letter with regard to Mogadishu Seaport fees	81 83	
XXII.	Finance: Fees at Mogadishu International Airport		
XXIII.	Letter from the Chairperson of the African Union Commission	84	
XXIV.	Countries visited and representatives of Governments, organizations and private entities interviewed	85	

# Résumé

Le Groupe de contrôle est chargé d'observer les violations de l'embargo sur les armes et les questions connexes au vu des événements qui se déroulent en Somalie, et d'en rendre compte. À cette fin, il a consigné ses observations pour la période du mandat en cours, en mentionnant les principaux facteurs et faits nouveaux dans le présent résumé et en les décrivant plus longuement dans le rapport proprement dit.

Depuis le dernier rapport en date du Groupe de contrôle (5 avril 2006), la Somalie a connu une période de grands changements et de transition. L'alliance d'opposition, dont l'ancienne base à Mogadishu regroupait des chefs de guerre, des ministres dissidents du Gouvernement fédéral de transition (GFT), certains hommes d'affaires et d'autres, n'existe plus. L'Union des tribunaux islamiques (UTI) est devenue la principale force dans les régions du centre et du sud. Fortement soutenue par sept États, l'UTI renforce activement et visiblement sa mainmise sur le pouvoir militaire et politique, ainsi que sur l'infrastructure économique dans les zones géographiques qu'elle contrôle. Le GFT, très affaibli, mais fortement soutenu par trois États, tente de s'accrocher au pouvoir ténu qu'il détient à Baidoa. La possibilité d'un affrontement militaire possible entre le GFT et l'UTI est une menace constante.

Cette situation est également marquée par des mouvements d'armes généralisés à destination du GFT et de l'UTI, les deux principaux prétendants au pouvoir dans le centre et le sud de la Somalie. Dans l'ombre, de grands avions cargos et des dhows de haute mer acheminent clandestinement et quasi quotidiennement des armes et autres équipements militaires fournis notamment par des États et des réseaux de commerce d'armes. Ainsi, tant le GFT que l'UTI procèdent à un renforcement agressif, rapide, planifié et - pour la Somalie - d'envergure de leur potentiel militaire. Ils s'efforcent d'acquérir une vaste gamme d'armes (y compris des missiles sol-air), de l'équipement militaire et des véhicules (camions et land cruisers destinés à être utilisés comme des plates-formes d'armes mobiles), de recruter de nouveaux combattants et des volontaires à l'étranger et d'établir des camps militaires pour y dispenser une véritable formation militaire. Bref, tous les éléments essentiels sont réunis pour la création et l'édification d'armées. Les deux parties, mais plus particulièrement l'UTI, s'emploient également à acquérir les capacités financières dont elles ont tant besoin pour pouvoir conserver cet appareil militaire considérablement renforcé.

Outre ce renforcement du potentiel militaire en armes et en équipements, les deux parties sont activement soutenues en Somalie par la présence de combattants, de formateurs militaires et de conseillers provenant d'autres États. L'UTI est appuyée par l'Érythrée, et le GFT par l'Éthiopie et l'Ouganda, tous membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). D'autres grands groupes organisés de combattants établis en Somalie appuient également soit l'UTI soit le GFT, ce qui ajoute à la complexité et à l'instabilité des conditions de sécurité, déjà imprévisibles.

Compte tenu de ce contexte militaire surchargé, la tension est extrêmement vive entre le GFT et l'UTI, et tous les éléments sont réunis pour accroître les risques d'un conflit militaire violent, étendu et prolongé dans la majeure partie du pays.

Outre cette évolution vers un règlement militaire, l'UTI a déclaré publiquement qu'elle entendait s'opposer violemment à toute force militaire de l'IGAD ou de l'Union africaine qui interviendrait dans ce contexte militaire volatile, ce qui crée un climat très propice à l'éclatement de combats à grande échelle. Par ailleurs, il est très possible que ce glissement vers un règlement militaire en Somalie débouche sur un conflit direct entre l'Éthiopie et l'Érythrée ou sur des actes de terrorisme dans d'autres États vulnérables de la région.

Pour interroger la multitude d'acteurs impliqués dans les violations de l'embargo sur les armes, le Groupe de contrôle a envoyé au total 54 lettres à divers États, hommes d'affaires et autres entités. Au moment de l'établissement du présent rapport, à la mi-octobre 2006, il avait reçu 26 réponses. Certaines des parties interrogées ont évité de répondre aux questions en fournissant les informations qui étaient sans rapport avec les questions posées, alors que d'autres ont fourni des informations contradictoires à des questions concernant le même sujet. En conclusion, toutes les parties interrogées ont nié être impliquées de quelque manière que ce soit dans des violations de l'embargo sur les armes, mais le renforcement non contrôlé du potentiel militaire en Somalie se poursuit.

Compte tenu de l'insécurité exacerbée et sans précédent qui règne en Somalie, le Groupe de contrôle propose de nouvelles recommandations interdépendantes qui, si elles étaient appliquées, permettraient de réduire les tensions et de contrer l'évolution ininterrompue vers une catastrophe militaire en Somalie. À cette fin, le Groupe de contrôle a recommandé: a) de renforcer l'embargo sur les armes au moyen d'une surveillance le long des frontières et d'une interdiction qui viseraient à endiguer considérablement ou à interrompre le flux d'armes et d'équipements militaires ainsi que les autres formes d'aide militaire à destination de la Somalie; b) d'appliquer des sanctions financières aux entreprises appartenant à des Somaliens ou gérées par eux en vue de réduire les fonds et autres ressources financières disponibles pour l'achat d'armes et d'équipements militaires; et c) d'entreprendre des efforts diplomatiques internationaux de haut niveau pour empêcher les États de contribuer au renforcement du potentiel militaire, en Somalie et, parallèlement, d'essayer de faire avancer le dialogue politique entre tous les acteurs somaliens pertinents en vue de parvenir à une solution politique.

# I. Introduction

#### A. Mandat

- 1. Au paragraphe 3 de sa résolution 1676 (2006) du 10 mai 2006, le Conseil de sécurité a confié le mandat suivant au Groupe de contrôle sur la Somalie :
- a) Poursuivre les tâches visées aux alinéas a) à c) de la résolution 1587 (2005);
- b) Continuer d'enquêter, en coordination avec les organismes internationaux compétents, sur toutes activités, y compris dans les secteurs financier, maritime et autres, qui produisent des recettes utilisées pour commettre des violations de l'embargo sur les armes;
- c) Continuer d'enquêter sur tous autres moyens de transport, itinéraires, ports maritimes, aéroports et autres installations utilisés à l'occasion des violations de l'embargo sur les armes;
- d) Continuer d'affiner et d'actualiser les renseignements concernant le projet de liste de personnes et d'entités qui violent, en Somalie ou ailleurs, les mesures mises en œuvre par les États Membres en application de la résolution 733 (1992), ainsi que de ceux qui les soutiennent activement, aux fins des mesures que le Conseil pourrait prendre dans l'avenir, et de soumettre ces renseignements au Comité, selon les modalités et au moment que celui-ci jugera opportuns;
- e) Continuer de formuler des recommandations fondées sur ses enquêtes, sur les rapports précédents (S/2003/223 et S/2003/1035) du Groupe d'experts nommé en application des résolutions 1425 (2002) du 22 juillet 2002 et 1474 (2003) du 8 avril 2003, et sur les rapports antérieurs (S/2004/604, S/2005/153, S/2005/625 et S/2006/229) du Groupe de contrôle nommé en application des résolutions 1519 (2003) du 16 décembre 2003, 1558 (2004) du 17 août 2004, 1587 (2005) du 15 mars 2005 et 1630 (2005) du 14 octobre 2005;
- f) Collaborer étroitement avec le Comité à l'élaboration de recommandations précises touchant toutes autres mesures à prendre pour faire en sorte que l'embargo sur les armes soit mieux appliqué;
- g) Aider à déterminer les domaines où les capacités des États de la région pourraient être renforcées pour faciliter l'application de l'embargo sur les armes;
- h) Rendre compte au Conseil à mi-parcours, par l'intermédiaire du Comité et dans les 90 jours suivant sa création;
- i) Lui présenter pour examen, par l'intermédiaire du Comité, au plus tard 15 jours avant l'expiration du mandat du Groupe de contrôle, un rapport final portant sur toutes les tâches énumérées ci-dessus.
- 2. Établi à Nairobi, le Groupe de contrôle est composé des experts suivants : Bruno Schiemsky (Belgique), expert en armements et Président; Melvin E. Holt, Jr. (États-Unis d'Amérique), expert en armements; Harjit Kelley (Kenya), spécialiste des questions maritimes; et Joel Salek (Colombie), expert en finances. Le Groupe de contrôle s'est rendu en Éthiopie, à Madagascar et au Yémen.

06-62741 **7** 

3. Pendant la période couverte par son mandat, le Groupe de contrôle a tenu le Conseil de sécurité et son Comité créé par le résolution 751 (1992) informés de son action en présentant des rapports d'activités bihebdomadaires par l'intermédiaire du Secrétariat de l'ONU et en faisant un exposé à mi-parcours devant le Comité, le 6 septembre 2006. Le Groupe de contrôle a reçu un appui et une aide – grandement appréciés – de la part du Secrétariat de l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies, tant à New York que dans la région.

# B. Méthodologie

- 4. Le Groupe de contrôle a interrogé des représentants gouvernementaux de la région, notamment des membres des institutions fédérales de transition et de l'Union des tribunaux islamiques (UTI), et, lorsqu'il y avait lieu, des représentants de missions diplomatiques, d'organisations de la société civile et d'organismes d'aide. Il a également contacté nombre de personnes clefs et bien informées appartenant à la société civile somalienne et au milieu des affaires.
- 5. Les deux rapports du Groupe d'experts (voir S/2003/223 et S/2003/1035) et les précédents rapports du Groupe de contrôle (voir S/2004/604, S/2005/153, S/2005/625 et S/2006/229) ont également été pris en considération durant les investigations. Les normes et les processus de vérification décrits dans les premier et deuxième rapports du Groupe de contrôle s'appliquent également au présent mandat.

# II. Violations connues de l'embargo sur les armes durant la période couverte par le mandat

## A. Flux d'armes incontrôlés

- 6. Il ressort des renseignements réunis durant la période à l'examen que les flux d'armes destinées à la Somalie, et plus particulièrement aux deux principaux antagonistes, à savoir le Gouvernement fédéral de transition (GFT) et l'UTI, se sont considérablement intensifiés, qu'il s'agisse des quantités d'armes, de la fréquence des livraisons ou du degré de sophistication des armes. Un nombre croissant d'États et, à un degré moindre, des réseaux de commerce d'armes sont responsables de cette multiplication. Cette situation s'inscrit dans le contexte, plus large, d'un vaste renforcement du potentiel militaire par les deux parties.
- 7. La majorité des armes fournies à l'UTI par des États (sept États) et des marchands d'armes sont du type fréquemment utilisé en Somalie. Malheureusement, de nouveaux types d'armes plus sophistiquées entrent également en Somalie, notamment des missiles sol-air portatifs tels que les Strela-2 et les 2M, également appelés SA-7a et 7b « Grail », et le missile sol-air SA-6 « Gainful » (basse à moyenne altitude). Les autres nouveaux types d'armes comprennent des lanceroquettes multitubes et des armes antichar à guidage infrarouge de la deuxième génération.
- 8. D'un autre côté, l'essentiel des armes fournies au GFT par des États (trois États) et des marchands d'armes sont des types d'armes qui ont toujours été utilisés en Somalie, notamment des fusils d'assaut, diverses armes automatiques, des armes

antichar, des canons antiaériens, des mines antipersonnel et antichar, et de grandes quantités de munitions.

# B. Appui fourni par des États et des marchands d'armes

9. Comme pour la période couverte par son précédent mandat, qui a pris fin en mai 2006, le Groupe de contrôle a constaté que de plus en plus d'États (10 États au moment de l'établissement du présent rapport) apportaient différents types d'aide au GFT et à l'UTI, en violation de l'embargo sur les armes. Les contributions d'États au GFT et à l'UTI sont fournies clandestinement, soit directement à leurs destinataires en utilisant des moyens de transport appartenant aux États, soit indirectement en utilisant un intermédiaire, tel qu'un navire maritime commercial privé (généralement un dhow) ou un aéronef, en vue de cacher l'identité du fournisseur. Les contributions comprennent de grandes quantités d'armes très diverses, notamment des fusils d'assaut, des armes automatiques de petit calibre, des armes antichar et des canons antiaériens de gros calibre et des mines, ainsi que des équipements militaires, des véhicules (camions et land cruisers utilisés comme plates-formes d'armes mobiles), des soldats, des formateurs, des conseillers et des fonds. Le Groupe de contrôle a recensé les violations suivantes de l'embargo sur les armes :

#### **Djibouti**

- 10. Le Groupe de contrôle a été informé que le Gouvernement de Djibouti avait fourni des uniformes militaires et des médicaments à l'UTI, comme suit : le 30 juillet 2006, un avion de la Djibouti Airlines transportant des médicaments et des uniformes militaires destinés à l'UTI s'est posé sur un terrain d'aviation à Mogadishu. Le chargement, dont la véritable nature était cachée, a été décrit comme provenant de la Société djiboutienne du Croissant-Rouge afin de dissimuler ses origines. Après avoir déposé son chargement, l'appareil a décollé en direction du principal aéroport de Mogadishu.
- 11. Le 18 août 2006, le Groupe de contrôle a envoyé des lettres au Gouvernement de Djibouti, à Djibouti Airlines et à la Société djiboutienne du Croissant-Rouge pour leur communiquer les informations ci-dessus et solliciter une réponse. Il a reçu une réponse du Gouvernement de Djibouti, en date du 21 septembre 2006, de Djibouti Airlines (annexe I), en date du 20 août 2006, et de la Société djiboutienne du Croissant-Rouge (annexe II), en date du 8 septembre 2006. Toutes les parties interrogées ont nié avoir violé l'embargo sur les armes, comme décrit ci-dessus.

# Égypte

12. Le Groupe de contrôle a été informé que le Gouvernement égyptien avait organisé des activités de formation à l'appui de l'UTI, comme suit : le 26 juillet 2006, à la résidence du responsable des finances de l'UTI, Abdulkadir Abukar Omar Adani, à Mogadishu, une réunion a eu lieu entre des représentants de l'UTI et de hauts responsables militaires libyens, égyptiens et érythréens en visite. Les décisions suivantes ont été prises à l'issue de la réunion : une formation serait dispensée à quelque 3 800 combattants à la caserne militaire de Hilweyne près de la ville de Bal'ad (nord de Mogadishu); l'Égypte et l'Érythrée fourniraient les instructeurs; le Gouvernement libyen financerait la modernisation des installations,

06-62741 **9** 

- la formation et les mesures d'incitation; et les officiers militaires libyens, érythréens et égyptiens, avec l'appui du cheikh Yussuf Indohaadde, Adan Hashi « Eyrow », Abdullahi Ali Nuur et Mukhtar Roboow « Abu Mansuur », évalueraient l'état et les besoins du site de formation, proposé le lendemain de la réunion.
- 13. Le 23 août 2006, l'UTI a ouvert le camp d'entraînement militaire à Hilweyne et accueilli un premier contingent de quelque 600 recrues qui suivront des cours de formation militaire et idéologique intensifs.
- 14. Le 19 septembre 2006, le Groupe de contrôle a envoyé une lettre au Gouvernement égyptien pour lui faire part des informations ci-dessus et solliciter une réponse. Le 2 octobre 2006, il a reçu une lettre du Gouvernement égyptien (annexe III), dans laquelle celui-ci nie toute participation aux activités décrites plus haut.

# Érythrée

15. Durant la période couverte par le mandat en cours, le Gouvernement érythréen a fourni au moins 28 chargements distincts d'armes, de munitions et d'équipements militaires. Il a également fourni des troupes et dispensé une formation à l'UTI en Somalie, comme suit :

# Appui de l'Érythrée à l'UTI

- 16. Le 26 avril 2006, un chargement d'armes comprenant des fusils d'assaut AK-47, des armes automatiques PKM, des RPG-7 et divers types de munitions est arrivé à bord d'un dhow au port d'El Ma'an. Les armes, fournies par le Gouvernement érythréen, étaient destinées à l'UTI.
- 17. Le 6 mai 2006, à 5 heures environ, un avion militaire érythréen de type « Antonov » a atterri à Dhusamareeb, dans la région de Galgaduud, en Somalie. Environ 75 personnes, 5 camions et 2 land cruisers attendaient l'arrivée de l'avion. Les phares des véhicules étaient allumés pour faciliter l'atterrissage de l'avion, qui transportait des canons antiaériens. Les armes ont été descendues de l'avion puis placées dans les camions. Ces derniers, ainsi que les land cruisers, ont pris la route en direction d'un port naturel situé près de Hobyo, sur la côte somalienne.
- 18. Le 9 mai 2006, un dhow est arrivé au port d'El Ahmed, au sud de Marka (région de Bas-Chébéli). Il transportait des combattants venant du Pakistan et du Front de libération Oromo (FLO). Les combattants sont restés à bord du dhow. Cinq des 75 personnes qui, le 6 mai, avaient pris possession des canons antiaériens, sont montées sur le dhow accompagnés d'une partie des canons. Le dhow a ensuite quitté le port d'El Ahmed en longeant la côte vers le Sud, en direction de Raskiambooni, dans le sud de la Somalie. Le Groupe de contrôle avait déjà signalé que la zone de Raskiambooni tenait lieu de centre de formation et d'appui pour les fondamentalistes militants. Le centre de Raskiambooni est dirigé par le cheikh Hassan Abdulle Hersi « Cheikh Hassan Turki »), militant connu et dirigeant de Munathamul Jihad wa Dawa (Organisation pour le jihad et la propagation).
- 19. Pendant une semaine environ, à compter du 15 juin 2006, quatre avions militaires érythréens ont atterri à Dhusamareeb (région de Galgaduud). Ils transportaient divers types d'armes, notamment des fusils d'assaut AK-47, des armes automatiques PKM et des lance-grenades, ainsi que diverses munitions et des uniformes militaires.

- 20. Aden Hashi Farah « Eyrow »,membre de l'UTI et l'un des dirigeants de Hizbul Shabaab (Mouvement de jeunes), a pris possession des armes et des uniformes militaires. Le matériel a été chargé dans des camions puis transporté à Mogadishu sous la protection de 12 techniciens. À Mogadishu, le chargement a été divisé en quatre parties et distribué aux forces militantes à Mogadishu, Marka, Barawe et Kongo (ancien camp d'entraînement militaire du GTF, près de Jowhar), où les Érythréens comptent installer une base militaire pour aider l'UTI.
- 21. Le 19 juin 2006, un dhow est arrivé au port d'El Ade (zone de Mogadishu). Il transportait 24 armes antichar légères de la série M72, 1 200 mines antichar, 4 000 grenades à main F1, un nombre non communiqué de boîtes de munitions pour armes légères, 2 000 uniformes, 1 500 bouteilles d'eau individuelles pour militaires et des médicaments. Les armes et les autres articles provenaient du port d'Assab en Érythrée.
- 22. Le 30 juin 2006, un navire utilisant le nom de Selam a quitté le port érythréen de Massawa en direction de la Somalie. Il transportait 2 000 tonnes de vivres et les armes suivantes : une cinquantaine de DShK, 50 mortiers de 82 mm, 3 000 AK-47 et 1 000 boîtes de munitions.
- 23. Le 4 juillet 2006, quatre avions militaires érythréens ont atterri à l'aéroport d'Esaley, dans le nord-est de Mogadishu. Deux des appareils transportaient des armes destinées à l'UTI et les deux autres quelque 500 militaires (des militaires érythréens et des combattants des groupes d'insurgés éthiopiens FNLO et FLO).
- 24. Une fois arrivés à Esaley, tous ces militaires ont été emmenés au port d'El Ma'an, où le financier et homme d'affaires fondamentaliste et militant, Abukar Omar Adani, avait pris des dispositions pour que lesdits militaires soient transportés à bord de dhows jusqu'aux environs de Marka (Bas-Chébéli). Ce déploiement de troupes dans le Bas-Chébéli avait plusieurs objectifs, notamment créer un autre quartier général en sus de Mogadishu et établir une nouvelle base militaire et un camp d'entraînement pour étrangers (formateurs militaires et combattants). La nouvelle installation est située près du port et de l'aéroport d'El Ahmed.
- 25. Le 15 juillet 2006, le colonel Yusuf Negash Warque, un militaire érythréen, est arrivé à Mogadishu à bord d'un avion affrété. Le colonel, qui parle le somali, a rencontré des dirigeants du Conseil suprême des tribunaux islamiques, y compris des responsables du Comité exécutif et du Majlis Al-Shura (Comité consultatif). Le lendemain, le 16 juillet, le colonel Warque a quitté Mogadishu à bord d'un pick-up Toyota et, escorté par quatre techniciens, s'est rendu à Mareer-Gur pour y rencontrer le cheikh Hassan Dahir Aweys.
- 26. Le 17 juillet 2006, un navire utilisant le nom MV Yohana a quitté l'Érythrée pour la Somalie. Il transportait 3 000 tonnes de vivres et les armes suivantes : 50 DShK, 30 mortiers de 82mm, 2 000 AK-47 et 100 RPG-7. Il convient de noter que, dans un rapport, le Groupe d'experts des Nations Unies sur la Somalie a indiqué qu'un navire utilisant le nom MV Yohana était associé aux violations de l'embargo sur les armes concernant la Somalie commises par le Gouvernement érythréen, violations consistant, entre autres, à livrer des armes et à transporter des troupes du FLO (voir S/2003/223, par. 71 à 73).
- 27. Le 20 juillet 2006, un airbus A310-300, exploité par Daallo Airlines, a quitté Assab (Érythrée) à destination de la Somalie. L'appareil transportait divers types d'armes : canons antichar B10; armes automatiques lourdes (gros calibre); armes

- automatiques PKM avec chargeurs et lunettes de visée; fusils d'assaut AK-47; fusils d'assaut G3A3; armes automatiques Browning (0,3 mm); mortiers de 120 mm; grenades à fusil. Vers le 21 juillet 2006, un deuxième chargement d'armes, composé essentiellement de divers types de munitions, est arrivé en Somalie à bord d'un airbus A310-300, également exploité par Daallo Airlines.
- 28. Les armes transportées par les vols de Daallo Airlines provenaient de la ville portuaire érythréenne d'Assab, où elles étaient arrivées à bord de dhows. Les sources du Groupe de contrôle ont clairement indiqué que l'Érythrée était utilisée comme point de passage, plate-forme et coordonnateur de l'appui apporté à l'UTI en Somalie. Djibouti, la Jamahiriya arabe libyenne, l'Égypte et certains pays du Moyen-Orient utilisent l'Érythrée à cette fin.
- 29. Le 18 août 2006, le Groupe de contrôle a envoyé des lettres à Daallo Airlines et au Gouvernement érythréen pour leur communiquer les informations ci-dessus et solliciter une réponse. Le 22 août 2006, les deux parties ont répondu, niant toute participation aux événements décrits plus haut (voir annexes IV et V).
- 30. Le 23 juillet 2006, en fin d'après-midi, un avion commercial transportant des armes destinées à l'UTI a atterri à Dhusamareeb (région de Galgaduud). Ce chargement comprenait les armes suivantes : 50 missiles sol-air tirés à l'épaule et armes antichar à guidage infrarouge de la seconde génération; 100 grenades à tube; 540 fusils d'assaut AK-47; 94 fusils d'assaut FAL; 106 armes automatiques PKM; un nombre non communiqué de munitions antiaériennes ZU-23 et DShK. L'avion transportait également des vivres, de l'eau et des médicaments. Il semblerait que l'avion en question ait été vide lorsqu'il a quitté les Émirats arabes unis et que les armes aient été placées à son bord en Érythrée.
- 31. Les armes ont été placées dans cinq camions puis, sous une escorte composée de sept techniciens, transportées à Mareer-Gur (région de Galgaduud), qui était alors le quartier général local des militants. Par la suite, le Cheikh Hassan Dahir Aweys a transféré le quartier général à Bula'ley, à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Dhusamareeb.
- 32. Le 24 juillet 2006, un avion transportant des armes et des officiers militaires érythréens de haut rang a atterri à l'aéroport Esaley de Mogadishu. Le chargement d'armes contenait un nombre non communiqué de roquettes et autres armes antichar.
- 33. Le 26 juillet 2006, à la résidence du responsable des finances de l'UTI, Abdulkadir Abukar Omar Adani, une réunion a eu lieu entre des représentants de l'UTI et de hauts responsables militaires libyens, égyptiens et érythréens en visite. Les décisions suivantes ont été prises à l'issue de la réunion : une formation serait dispensée à quelque 3 800 combattants à la caserne militaire de Hilweyne près de la ville de Bal'ad (nord de Mogadishu); l'Égypte et l'Érythrée fourniraient les instructeurs; le Gouvernement libyen financerait la modernisation des installations, la formation et les mesures d'incitation; et les officiers militaires libyens, érythréens et égyptiens, avec l'appui du Cheikh Yusuf Indohaadde, Adan Hashi « Eyrow », Abdullahi Ali Nuur et Mukhtar Roboow « Abu Mansuur », évalueraient l'état et les besoins du site de formation proposé, le lendemain de la réunion.
- 34. Le 23 août 2006, les forces militaires islamiques ont ouvert le camp d'entraînement militaire à Hilweyne et accueilli un premier contingent de quelque 600 recrues qui suivront des cours de formation militaire et idéologique intensifs. Dans ses observations concernant les nouvelles recrues, le Cheikh Hassan Dahir

Aweys a indiqué que celles-ci seraient formées, entre autres, pour participer à la défense de la Somalie contre toute agression interne ou externe (étrangère).

- 35. Le 26 juillet 2006, un dhow provenant d'Arabie saoudite et transportant des vivres s'est arrêté en Érythrée, où il a pris un chargement d'armes, puis a poursuivi sa route vers la Somalie. À bord du dhow se trouvait un haut responsable militaire (à la retraite) de l'armée égyptienne, également membre d'Al-Ikhwan Al-Muslimun (Frères musulmans), répondant au nom d'Ahmed Abu-Masri. L'Égyptien se faisait passer pour le pilote du dhow. Se trouvait également à bord un homme d'affaires somalien, utilisant le nom d'Omar Isaaq, qui avait coordonné l'acquisition des vivres et des armes. Le dhow est arrivé à Raage Eele (Somalie), à une quarantaine de kilomètres au nord d'El-Ma'an. Les chargements de vivres et d'armes ont été placés dans des camions qui attendaient et recouverts pour dissimuler leur véritable nature. Le convoi transportant les chargements et l'Égyptien susmentionné sont arrivés dans la place forte du cheikh Hassan Dahir Aweys, dans la région de Galgaduud.
- 36. Le dhow en question, qui arborait sur sa coque l'inscription XL8.5x10, avait une charge utile de 88 tonnes. Le chargement d'armes était composé de 3 600 mines antichar et 500 grenades à main. Le 18 août 2006, le Groupe de contrôle a envoyé une lettre au Gouvernement saoudien pour lui faire part des informations susmentionnées et solliciter une réponse. Il n'avait pas reçu de réponse au moment de l'établissement du présent rapport.
- 37. Le 26 août 2006, trois dhows transportant 2 000 combattants entièrement équipés en provenance d'Érythrée sont arrivés à Warsheikh, sur la côte au nord de Mogadishu. Dès leur arrivée, les combattants ont été transférés vers une zone située au nord de Mogadishu en vue d'être redéployés dans différentes zones tenues par l'UTI. Ils ont finalement été redéployés comme suit : 500 à Baledogle, 500 dans le camp de formation de Hilweyne, 500 dans le Bas-Chébéli, et 500 sont restés à Mogadishu, stationnés à Villa Baidoa et à Bolisiya, l'ancienne Académie de police.
- 38. À la fin d'août 2006, à 6 h 45 environ, un groupe d'avions de transport militaires transportant des armes en provenance d'Érythrée a atterri à l'aéroport international de Mogadishu. Le chargement contenait les armes suivantes : canons de campagne remorqués M-46 (130 mm), obusiers remorqués D-30 (122 mm), obusiers remorqués M-30 (122 mm), D-30 (152 mm), ZU-57-2 (57 mm), ZU-23-2, Shilka-4 (23 mm), ZU-23-4, des mortiers de différents calibres, des missiles sol-air SA-6 « Gainful » (faible à moyenne altitude), missiles sol-air PZRK Strela 2M (également appelés SA-7 « Grail »), et des RPG-7.

Appui de l'Érythrée au Front national de libération de l'Ogaden par l'intermédiaire de l'Union des tribunaux islamiques

39. Le 8 juillet 2006, une cargaison d'armes transportée à dos de chameau et d'âne, et escortée par 70 membres de l'UTI et 160 combattants du Front national de libération de l'Ogaden (FNLO), a été acheminée en Éthiopie via le district d'Abudwaq, dans la région de Galgaduud (Somalie). Cette cargaison contenait les articles suivants : 6 caisses d'explosifs, 6 armes antichars d'épaule, 22 fusils mitrailleurs de type PKM, 120 fusils d'assaut de type AK-47, 40 fusils d'assaut de type FAL et 6 caisses de grenades à main.

Formation des membres des milices de l'UTI en Érythrée

- 40. Le 27 juillet 2006, plus de 500 combattants issus des forces armées de l'UTI ont été transportés par avion depuis l'aéroport d'Esaley, à Mogadishu, vers l'Érythrée, où ils devaient être initiés à l'utilisation de nouveaux types de roquettes et de missiles sol-air expédiés par l'Érythrée à l'UTI. Sur ces quelque 500 combattants, 200 devaient également recevoir en Érythrée une formation à la guérilla. Les autres ont été envoyés en Jamahiriya arabe libyenne (100) et en République arabe syrienne (200) (voir également ci-après les sections du présent rapport concernant ces deux pays).
- 41. Le 8 août 2006, 300 combattants de l'UTI ont également été transportés en avion vers l'Érythrée depuis l'aéroport de Baledogle (au nord-ouest de Mogadishu), dans la région du Bas-Chébéli, pour participer à une formation militaire sur l'utilisation de roquettes et de missiles sol-air que l'Érythrée venait de livrer à l'UTI. Plus tôt dans la même journée, le même avion avait également transporté des cargaisons de fusils d'assaut de type AK-47 et des munitions pour mitrailleuse de type PKM, qui avaient été déchargées à l'aéroport de Baledogle.
- 42. Le 18 septembre 2006, le Groupe de contrôle a envoyé au Gouvernement érythréen une lettre dans laquelle il lui transmettait les informations susmentionnées et sollicitait une réponse. Le Groupe de contrôle n'avait pas reçu de réponse au moment de la soumission du présent rapport.

#### Affaire Eriko Enterprise (Asmara)

- 43. Le 26 juillet 2006, à 7 h 45, un Iliouchine 76 (IL-76) transportant une cargaison d'armes destinée à l'UTI est arrivé à l'aéroport international de Mogadishu. Dix officiers supérieurs érythréens se trouvaient également à bord. Ils ont été logés au Ramadaan Hotel, propriété d'Abukar Omar Adani, l'un des bailleurs de fonds de l'UTI.
- 44. L'IL-76 a décollé d'Assab (Érythrée) avec un plan de vol désignant comme destination Hargeisa (Somaliland), mais il s'est rendu à Mogadishu. Il utilisait l'indicatif d'appel radio LFT-1221 et le drapeau kazakh était peint sur sa queue. Le numéro d'immatriculation inscrit sur le fuselage commençait par le préfixe UN-, qui est le code du Kazakhstan.
- 45. Avant l'atterrissage de cet avion, toutes les routes situées à proximité de l'aéroport ont été fermées et la circulation a été détournée. La sécurité de la zone et le déchargement des armes étaient coordonnés par le responsable de Hizbul Shabaab, Sheikh Mukhtar Roboow « Abu-Mansuur ». Les armes ont été transférées sur sept (7) camions qui ont été couverts afin de dissimuler la nature de leur cargaison. Un autre camion, transportant des barils de pétrole, a été laissé découvert. Les cargaisons contenaient des armes très variées, des pièces détachées et des munitions, notamment des fusils d'assaut, des grenades à main, des mines, des fusils mitrailleurs de type PKM, des armes légères antichar, des missiles sol-air, des lanceroquettes multiples, des canons antiaériens de différents calibres, des canons antichar et des mitrailleuses lourdes. Se trouvaient également à bord de l'avion des uniformes militaires, des bandes de munitions pour mitrailleuse et des médicaments.
- 46. Le 28 juillet 2006, deux avions-cargos de type IL-76 ont atterri à l'aéroport international de Mogadishu; le premier s'est posé à 7 heures. Les deux appareils transportaient des cargaisons d'armes destinées à l'UTI. Là encore, avant

l'atterrissage des avions, tous les axes routiers situés à proximité de l'aéroport ont été fermés à la circulation. Les cargaisons d'armes contenaient des armes antichars, des canons antiaériens de type ZP-39 avec siège, 80 tubes supplémentaires pour ZP-39, des caisses de munitions pour ZP-39, des mitrailleuses lourdes de type DShK et des caisses de munitions, des PKM et des caisses de munitions, des AK-47 et des caisses de munitions, des lance-grenades pour AK-47, des mines, des fusils d'assaut de type FAL et des caisses de munitions, des lance-grenades pour fusils d'assaut de type FAL, des fusils d'assaut de type SAR-80, des mines antipersonnel, des canons antichar de type B-10 et des caisses de munitions, des mortiers de 60 mm et des caisses de munitions.

- 47. Les armes ont été transférées sur des camions puis, sous une escorte assurée par 25 « technicals » (camionnettes armées), transportées vers trois dépôts d'armes à Mogadishu : Villa Baidoa, Villa Somalia et l'ancienne école de police de Bolisiya, entre l'aéroport international et le port maritime principal. La majorité des armes ont été réparties entre Villa Somalia et l'ancienne école de police.
- 48. Par la suite, les armes provenant des trois livraisons effectuées les 26 et 28 juillet ont été redistribuées aux milices appartenant à l'UTI à Mogadishu, Jowhar, Buur Hakaba (situés sur la route qui relie Mogadishu à Baidoa) et Guriel (région de Dhusamareeb).
- 49. Le 7 août 2006, un appareil de type Iliouchine 76 exploité par Eriko Enterprise, utilisant l'indicatif d'appel radio LFT-3756, a décollé d'Assab (Érythrée) à destination de l'aéroport international de Mogadishu.
- 50. Le Groupe de contrôle a adressé des lettres au Gouvernement érythréen le 9 août et le 1<sup>er</sup> septembre 2006, et au Gouvernement kazakh le 15 août 2006, sollicitant une réponse quant aux quatre vols d'IL-76 qui auraient eu lieu à divers moments les 26 et 28 juillet et le 7 août 2006. Le 19 septembre 2006, le Groupe de contrôle a également adressé une lettre à Aerolift Company, basée en Afrique du Sud, ainsi qu'au Gouvernement sud-africain, leur demandant de donner suite aux informations susmentionnées. Au moment de la soumission du présent rapport, le Groupe de contrôle n'avait pas reçu de réponse du Gouvernement sud-africain.
- 51. Le Gouvernement érythréen n'a pas répondu à la lettre du 9 août 2006. Il a répondu à celle du 1<sup>er</sup> septembre par une lettre datée du 6 septembre 2006 (voir annexe VI) informant le Groupe de contrôle que « Le Gouvernement de l'État érythréen ne dispose d'aucune information relative à l'arrivée ou au départ dudit appareil. Le Gouvernement de l'État érythréen se dit gravement préoccupé par la propagation constante d'informations trompeuses concernant de prétendues violations par l'Érythrée de la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité ». Dans la même lettre, le Gouvernement érythréen déclarait en outre que les informations du Groupe de contrôle « ... étaient totalement fausses et manquaient de crédibilité. »
- 52. Toutefois, le Groupe de contrôle a par la suite reçu les informations suivantes : a) l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et le service responsable du contrôle aérien d'un pays voisin ont confirmé les vols; b) le 19 septembre 2006, le Gouvernement du Kazakhstan a communiqué des informations relatives au propriétaire du IL-76 en question, indiquant que l'appareil appartenait à Aerolift (voir annexe VII); et c) le 29 septembre 2006, Aerolift a communiqué des informations indiquant que le même IL-76 avait été vendu à Eriko Enterprise, une société érythréenne, avant que les vols à destination de Mogadishu n'aient lieu (voir

annexe VIII). Le Président du Groupe de contrôle a donc tenté à plusieurs reprises de contacter Eriko, au cours des deux premières semaines d'octobre 2006. Il n'a pas été possible d'entrer en contact avec Eriko.

53. Le 3 octobre 2006, cherchant à obtenir des informations complémentaires et des clarifications, le Président du Groupe de contrôle a donné un coup de téléphone de rappel au représentant d'Aerolift qui lui avait déjà prêté assistance comme indiqué plus haut, et a sollicité d'autres renseignements. Le représentant a indiqué au Président qu'il lui communiquerait des documents qui montreraient que l'appareil en question était exploité par Eriko. Toutefois, au moment de la soumission du présent rapport, le Groupe de contrôle n'avait pas reçu les documents promis.

## Affaire du B-707 de la compagnie Euro Oceanic Air Transport Ltd

- 54. Le Groupe de contrôle a reçu des informations selon lesquelles, les 8 et 10 octobre 2006, un appareil de type B-707 (même appareil utilisé à l'aller et au retour) aurait décollé de Massawa (Érythrée) à destination de l'aéroport international de Mogadishu. L'appareil portait un numéro d'immatriculation ougandais (5X-EOT) et utilisait l'indicatif d'appel MHU de Sky Jet Aviation (U) Ltd, anciennement Air Memphis. La cargaison transportée le 8 octobre était composée de générateurs, de médicaments, de 2 500 tentes individuelles et de 30 tentes plus grandes, de 400 pièces de matériel de télécommunication pour véhicule, 1 500 appareils portatifs de communication et 10 conteneurs scellés. Les destinataires de la cargaison étaient les forces militaires de l'UTI basées à Raskiamboni, Guriel, Mogadishu et Kismayo. Le vol effectué le 10 octobre a servi au transport d'un nombre indéterminé d'armes et de représentants d'une force militaire de l'UTI ramenés en Somalie, à l'issue d'une formation militaire, depuis un État qui avait fourni un appui à l'UTI.
- 55. Sky Jet Aviation (U) Ltd est basé à Kampala. Le Président du Groupe de contrôle a téléphoné au Président de cette compagnie, qui lui a donné les informations suivantes : le B-707 (auquel il est fait référence ci-dessus) avait été sorti clandestinement d'Égypte le 5 juillet 2006 et était exploité, au moment des vols en provenance de Massawa (Érythrée) et à destination de Mogadishu effectués les 8 et 10 octobre, par Euro Oceanic Air Transport, société basée à Bahreïn. Cette société utilisait sans autorisation le numéro d'immatriculation, la licence d'exploitation et l'indicatif d'appel de Sky Jet Aviation (U) Ltd. Le Président de Sky Jet Aviation (U) Ltd a en outre indiqué au Groupe de contrôle que sa société avait adressé des courriers aux autorités égyptiennes, érythréennes, éthiopiennes, yéménites et émiriennes lorsqu'elle avait appris que l'appareil transportait depuis l'Érythrée des cargaisons d'armes à destination de la Somalie (voir annexe XI).

#### Éthiopie

56. Le Groupe de contrôle a reçu des informations selon lesquelles le Gouvernement éthiopien a fourni des armes, une formation et/ou des contingents militaires au Gouvernement fédéral de transition, aux chefs de guerre, à des clans somaliens et à l'administration du Puntland en Somalie, de la manière décrite ciaprès.

Soutien de l'Éthiopie au Gouvernement fédéral de transition

- 57. Le 28 juin 2006, à 4 heures, quatre camions contenant 10 tonnes de munitions ont quitté Dollow, en Éthiopie, à destination de Baidoa. Les camions auraient appartenu à un homme d'affaires et avaient été spécialement loués afin de livrer la cargaison au Président du Gouvernement fédéral de transition, Yusuf, à Baidoa.
- 58. Le 29 juin 2006, Khalif Isse Mudan, propriétaire et exploitant de Mudan Airlines a signé un contrat avec le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition, Ali Mohamed Gedi, dans un hôtel de Nairobi, autorisant Mudan Airlines à transporter des armes et des munitions en provenance d'Éthiopie et à destination de Baidoa, pour le Gouvernement fédéral de transition.
- 59. Les 3 et 4 juillet 2006, un appareil exploité par Mudan Airlines a effectué deux vols pour transporter à Baidoa des troupes éthiopiennes et des armes. L'avion transportait des troupes et des armes provenant de la base militaire éthiopienne installée à Goday (Gode), dans l'est de l'Éthiopie. L'officier supérieur éthiopien, le général Gabre, responsable de l'opération au nom de son gouvernement, a en outre accompagné les vols à destination de Baidoa. Yusuf, le Président du Gouvernement fédéral de transition, a demandé des troupes et des armes après avoir appris que Sheik Hassan Dahir Aweys avait été nommé à la tête du Majlis Al Shura (Comité consultatif) du Conseil suprême des tribunaux islamiques.
- 60. Immédiatement après être arrivées à Baidoa, les troupes éthiopiennes se sont rendues dans la résidence du Président Yusuf. Ces troupes étaient envoyées dans le cadre d'un plan destiné à soutenir le Gouvernement fédéral de transition. Les soldats chargés d'assurer la sécurité de la résidence du Président Yusuf sont originaires de la zone 5 en Éthiopie et ont des caractéristiques physiques somaliennes. Entre autres responsabilités, ils assurent la protection personnelle du Président Yusuf, participent à la défense de Baidoa et à des manœuvres offensives contre tout assaut militaire, et soutiennent les milices de Yusuf.
- 61. Le 20 juillet 2006 ou aux alentours de cette date, tard dans la nuit, des forces militaires éthiopiennes, constituant un convoi de quelque 93 véhicules, ont franchi la frontière à Dollow (Éthiopie) pour entrer dans la région de Gedo, en Somalie. Ces troupes ont été déployées vers plusieurs sites à l'intérieur des régions de Gedo, Bakool et Bay ainsi qu'à proximité de Baidoa. Le convoi comptait 40 véhicules blindés, ou « technicals », dont certains étaient équipés de lance-roquettes multiples. Les véhicules armés appuyés par les unités du Gouvernement fédéral de transition, ont été déployés à environ 25 kilomètres à l'est de Buur-Heybe (Buur-Eyle).
- 62. Des sources ont indiqués que les unités éthiopiennes ont échangé des tirs avec deux véhicules blindés de reconnaissance appartenant à Sheik Yusuf Indohaadee à Bullafulay, situé au nord-ouest de Baledogle; trois miliciens ont été tués et les deux véhicules blindés et les hommes qui s'y trouvaient ont été pris. Des unités de reconnaissance éthiopiennes ont été aperçues dans l'ancien camp d'entraînement de commando de Kabahirig, à environ 10 kilomètres au nord-est de Baledogle, ainsi qu'autour de Jowhar et Baledogle, le 23 juillet 2006.
- 63. L'UTI a également déployé certaines de ses unités durant la même période dans les régions de Baledogle et de Leego. Le Groupe de contrôle a appris que plus de 200 véhicules blindés avaient été placés sur des positions permettant de contrôler toutes les voies menant à Mogadishu.

- 64. Le 25 septembre 2006, plusieurs centaines de combattants éthiopiens sont arrivés à Baidoa depuis l'Éthiopie.
- 65. L'armée éthiopienne a installé plusieurs camps d'entraînement dans la zone de Baidoa, notamment sur les sites suivants: a) Labatan Jirow, ancien centre pénitentiaire à une soixantaine de kilomètres au nord de Baidoa, utilisé conjointement par les Éthiopiens et le Gouvernement fédéral de transition comme camp d'entraînement et servant également de lieu de stockage des armes; b) Daynuunay, ancienne base militaire à environ 28 kilomètres au sud-est de Baidoa, camp d'entraînement où les Éthiopiens disposent d'une trentaine de véhicules blindés, dont 10 sont équipés de canons antiaériens de type ZU-23-4 ou ZP-39; et c) Manas, ancienne base militaire à 30 kilomètres au sud de Baidoa, le plus grand camp ayant une présence éthiopienne.

## Recrutement de nouvelles milices par l'Éthiopie

- 66. Au cours des mois de juillet et août, dans la région de Gedo (Somalie), des militaires éthiopiens, y compris un agent de la sécurité et du renseignement nommé Colonel Atto Abrah Getchew, ont activement participé au recrutement de nouveaux miliciens pour le Gouvernement fédéral de transition. Le Colonel se trouve à Geedweyne, dans le district de Dolow, région de Gedo (Somalie). Les Éthiopiens ont aussi fourni des incitations aux anciens, sous la forme de véhicules et d'argent, pour promouvoir le recrutement. Une fois recrutés, les jeunes miliciens ont été envoyés dans des camps d'entraînement militaires à proximité de Dolow, ville située à la frontière entre l'Éthiopie et la Somalie.
- 67. À la mi-juillet 2006, environ 400 nouvelles recrues somaliennes suivaient une formation militaire à la base de Dolow, où elles ont reçu le matériel de combat individuel nécessaire et des uniformes. À l'issue de leur formation, elles ont reçu pour mission d'effectuer des activités de patrouille dans la région de Gedo, au moyen de véhicules 4 x 4 et sous le commandement d'un militaire éthiopien.

### Soutien de l'Éthiopie au Puntland

- 68. Le 8 août 2006, une délégation venue du Puntland dirigée par le Ministre de l'intérieur du Puntland Mohamed Ahmed Warsame « Seefta Banaanka » s'est rendue dans la ville de Werder, dans la Zone 5, en Éthiopie, pour y rencontrer un général éthiopien. La délégation, qui comptait parmi ses membres le commandant des forces spéciales de sécurité du Puntland (Puntland Darawiish) a informé le général éthiopien des menaces que la progression des forces militaires islamiques vers le Puntland faisait craindre. Le général a réagi en ordonnant que des cargaisons d'armes soient livrées aux forces du Puntland. Il s'agissait de 800 fusils d'assaut de type AK-47, 120 fusils mitrailleurs de type PKM, 24 caisses de munitions et un nombre indéterminé de caisses de mines terrestres et de grenades à main.
- 69. Dans la Zone 5, en Éthiopie, les armes transportées par deux camions militaires éthiopiens ont été transférées sur deux camions appartenant à la délégation du Puntland. Les camions ont traversé la Zone 5 jusqu'à la frontière avec la Somalie, où les ont rejoints 80 hommes armés qui les ont escortés durant la traversée jusqu'à Galkayo, dans la région de Mudug (centre de la Somalie).
- 70. Une équipe de trois officiers supérieurs éthiopiens, dirigée par un colonel, a raccompagné la délégation du Puntland en Somalie. Sa mission était d'établir les

faits concernant la menace que les forces militaires islamiques représentaient pour le Puntland.

- 71. Le 7 août 2006, un avion commercial transportant une cargaison d'armes en provenance d'Éthiopie est arrivé à Garowe (capitale du Puntland). Cette cargaison était essentiellement constituée, entre autres armes, d'armes légères antichar et de munitions. Les coûts liés au transport ont été répartis entre le Gouvernement éthiopien et le Président Yusuf (Gouvernement fédéral de transition).
- 72. Le 10 août 2006, un avion commercial en provenance d'Éthiopie transportant une cargaison d'armes est arrivé à Galkayo. La cargaison était constituée d'armes légères antichar et de munitions pour AK-47, PKM et lance-roquettes.
- 73. Le 3 septembre 2006, le Président du Puntland, Mohamud Muse Hersi (Adde-Muse) a confirmé que 300 hommes appartenant aux forces armées éthiopiennes, se trouvaient à Galkayo, et a indiqué ensuite qu'ils dispenseraient une formation aux milices du Puntland.
- 74. Le Président Muse, des responsables éthiopiens et Qeybdiid s'étaient rencontrés auparavant à Garowe (Puntland), pour examiner les détails d'un accord de défense mutuelle visant à stopper la progression de l'UTI vers Galkayo et le Puntland. L'Éthiopie a accepté de fournir des armes, des munitions, des uniformes, des médicaments, des vivres, des moyens de transport, une formation militaire et des troupes, d'assurer le commandement et le contrôle et d'organiser l'assistance.
- 75. Après la réunion du 3 septembre 2006, l'Éthiopie a fourni un appui de la manière suivante : formation de 1 500 personnes appartenant à différentes milices du Puntland et de Qeybdiid; 3 000 combattants éthiopiens entièrement équipés; 8 camions pour le transport des troupes; 12 camionnettes 4 x 4; 5 véhicules de type Land Cruiser; 4 camions citernes; et des armes : 400 fusils d'assaut de type AK-47 et 15 caisses de munitions; 60 RPG-2 et 7 et 140 munitions; 90 fusils mitrailleurs de type PKM et 20 caisses de munitions, 340 mines terrestres et 180 mines antipersonnel.
- 76. En outre, le 2 octobre 2006, le « Président » Muse a informé le Président du Groupe de contrôle à l'occasion d'une conversation téléphonique que du personnel militaire éthiopien se trouvait au Puntland. Il a spécifiquement indiqué que 32 militaires (conseillers) étaient, au moment où il parlait, en poste à Galkayo (région de Mudug), et dispensaient une formation à ses milices. Il a ajouté que la formation assurée par les Éthiopiens, dont il estimait qu'elle s'achèverait dans un délai de deux semaines, était dispensée à ses milices pour renforcer leur capacité de stopper l'infiltration de rebelles éthiopiens passant de Somalie en Éthiopie.
- 77. Le Groupe de contrôle a appris que les autorités du Somaliland avaient fait part de leur profonde préoccupation quant à l'appui militaire que l'Éthiopie prêtait au Puntland, craignant que ce dernier ne l'utilise à leur encontre dans le contexte de leur différend frontalier de longue date.

#### Soutien de l'Éthiopie aux clans somaliens

78. Le 17 juillet 2006, les unités militaires éthiopiennes placées sous le commandement du Capitaine Hassey Aliow ont franchi la frontière avec la Somalie dans le district de Beletweyne (région d'Hiraan). Les Éthiopiens ont tenu des réunions avec des notables somaliens et des chefs de milices des clans Baadi'ade et

06-62741 **19** 

Ujejeen afin de réunir des données de renseignement concernant les activités de l'UTI dans la région d'Hiraan. Les soldats éthiopiens ont également remis aux clans une cargaison d'armes, qui contenait 100 mines terrestres antichar et 400 fusils d'assaut de type AK-47. Adan Jimaale Garas, alias Adan Geri, du clan Ujejeen, a accepté les armes au nom des deux clans.

- 79. Le 24 août 2006, des unités éthiopiennes sont arrivées à Jawiil, dans la région d'Hiraan, et ont rencontré des notables et des responsables de la sécurité des sousclans Ujejeen et Galje'el du clan Hawiye. Ils ont discuté de la coopération en matière de sécurité et en particulier du contrôle des activités de l'UTI et leur ont donné 200 fusils d'assaut de type AK-47.
- 80. Le 29 août 2006, 607 armes diverses (400 AK-47, 200 PKM et 7 roquettes) et du matériel de communication en provenance d'Éthiopie ont été acheminés à Galkayo par la route et distribués de la manière suivante : sous-clan Darood/Harti/Dhulbahante : 427 unités; sous-clan Hawiye/Habargedir/Sa'ad : 100 unités; sous-clan Darood/Leelkase : 80 unités. Le matériel destiné au clan Dhulbahante a été acheminé jusqu'à Lasanood en camion, le 30 août 2006.
- 81. Le 30 août 2006, des unités militaires éthiopiennes accompagnées par M. Donyaale du sous-clan Reer-Dalal du clan Marehan sont arrivées à la ville frontalière de Balanbale, dans la région de Galgaduud. Ils y ont rencontré certains individus et ont par la suite remis au clan Marehan les armes suivantes, afin d'organiser des forces de sécurité et de coopérer avec elles : 5 PKM, 5 RPG, 230 fusils d'assaut de type AK-47 et 1 000 grenades à main (F1).

Soutien de l'Éthiopie aux chefs de guerre somaliens – anciens membres de l'alliance de l'opposition

- 82. Le 24 mai 2006, l'armée éthiopienne a expédié une importante cargaison de munitions, y compris des munitions d'armes légères, à l'ancien chef de guerre de Jowhar, Mohamed Dheere, par l'intermédiaire de Yusuf Dabageed, alors gouverneur de la région de Hiraan. La cargaison a été transportée au moyen de cinq camions et, une fois réceptionnée par Mohamed Dheere, distribuée en partie à certains anciens membres de l'alliance de l'opposition/alliance contre le terrorisme à Mogadishu.
- 83. Le 24 mai 2006, une partie de la cargaison de munitions a été envoyée à Mohamed Dheere par les Éthiopiens et acheminée par l'intermédiaire de Yusuf Dabageed. Les munitions avaient été achetées grâce à des fonds émanant de l'UTI et versés par l'intermédiaire de deux hommes associés à l'ancien chef de guerre Musse Suudi à Bal'ad, Maalim Farah et Gudbaaye, qui ont reçu 20 000 dollars et 40 000 dollars, respectivement, pour services rendus.
- 84. La cargaison de munitions avait été transportée dans cinq camions et distribuée à d'anciens membres de l'alliance de l'opposition/alliance contre le terrorisme, notamment à Mohamed Dheere. Maalim Farah et Gudbaaye ont persuadé le commandant de la milice de Dheere de leur vendre 12 tonnes de munitions d'armes légères. Le commandant de la milice de Dheere a ensuite disparu et a changé de camp.
- 85. À partir de juillet 2006 environ et jusqu'à la mi-octobre 2006 (date à laquelle le Groupe de contrôle a achevé d'élaborer le présent rapport), le Gouvernement éthiopien a fourni une assistance militaire à certains chefs de guerre somaliens, membres de l'alliance de l'opposition basée à Mogadishu, de la manière suivante :

- a) Mohamed Dheere, ancien gouverneur du Moyen-Chébéli, dont la capitale se trouve à Jowhar, a reçu des fusils d'assaut de type AK-47 et de munitions, ainsi que huit véhicules 4 x 4 devant servir de « technicals »;
- b) Mohamed Qanyare, chef de guerre et ancien ministre du Gouvernement fédéral de transition, a reçu 90 fusils d'assaut de type AK-47 et 20 caisses de munitions, 30 fusils mitrailleurs de type PKM et 35 caisses de munitions, 2 lanceroquettes et 140 munitions de lance-roquettes de type RPG-2 et RPG-7, 80 grenades à fusil et 200 mines terrestres;
- c) Abdi Qeybdiid, ancien chef de guerre et chef de la police à Mogadishu, a tenu des pourparlers avec des militaires éthiopiens à Goday (Zone 5), en Éthiopie, à la suite desquels il reçu des armes, des uniformes et des camions; des soldats éthiopiens l'ont raccompagné dans la zone de Galkayo, située dans région de Mudug, au centre de la Somalie. Les armes reçues étaient des fusils d'assaut de type AK-47, des pistolets, des fusils mitrailleurs de type PKM, des lance-roquettes de type RPG-2 et RPG-7, diverses munitions, des grenades à main, des tentes militaires et du matériel de communication radio. Ces articles ont été transportés dans deux camions, et cinq autres camions ont servi au transport des troupes éthiopiennes.
- 86. Le Groupe de contrôle a adressé une lettre au Gouvernement éthiopien le 15 septembre 2006, et à Mudan Airlines le 18 septembre 2006, dans laquelle il transmettait les informations susmentionnées et sollicitait une réponse. Il a reçu une réponse du Gouvernement éthiopien (voir annexe X), datée du 9 octobre 2006. Le Gouvernement éthiopien indiquait que les allégations contenues dans la lettre du Groupe de contrôle étaient « sans fondement » et que la lettre renfermait « des informations manifestement erronées ». Par ailleurs, le Gouvernement éthiopien reconnaissait toutefois dans sa lettre que « le [Conseil consultatif des tribunaux islamiques] CCTI a continué d'importer toutes sortes d'armes sophistiquées provenant de l'extérieur de la région, et a également été rejoint par des combattants venus en grands nombres de zones voisines de notre région ». Il est intéressant de noter que cette dernière information corrobore entièrement celles que contient le présent rapport du Groupe de contrôle. Le Groupe de contrôle n'avait pas reçu de réponse de Mudan Airlines au moment de la soumission du présent rapport.

#### République islamique d'Iran

- 87. Le Groupe de contrôle a reçu des informations selon lesquelles le Gouvernement iranien a expédié au moins trois cargaisons différentes d'armes et de munitions et de matériel médical, et offert les services de trois médecins à l'UTI, comme précisé ci-après.
- 88. Le 25 juillet 2006, un avion transportant une cargaison d'armes en provenance d'Iran s'est posé à l'aéroport de Baledogle, où l'attendait le responsable des affaires de sécurité de l'UTI, Sheikh Yusuf Mohamed Siyaad « Indohaadde » et le président du Tribunal islamique de Dayniile, Sheikh Hussein Janaqow. La cargaison d'armes contenait les articles suivants : 1 000 fusils mitrailleurs de type PKM et lancegrenades M-79, 45 missiles sol-air portables tirés à l'épaule, une quantité indéterminée de mines, 200 caisses de munitions pour PKM, des uniformes militaires, des bidons d'eau, 2 500 trousses de premiers soins et 600 boîtes de denrées alimentaires. Trois médecins iraniens se trouvaient également à bord, pour dispenser une formation aux premiers soins et assurer d'autres services d'appui médical d'urgence à l'UTI. Le 9 août 2006, le Groupe de contrôle a adressé une

lettre au Gouvernement iranien dans laquelle il lui transmettait les informations susmentionnées et sollicitait une réponse. Dans sa réponse, datée du 26 septembre 2006, le Gouvernement iranien a informé le Groupe de contrôle que « selon les informations reçues des autorités compétentes de la République islamique d'Iran, il n'avait été effectué ni transfert ni livraison d'aucun type d'armes ou de matériel militaire provenant de la République islamique d'Iran et destinés à la Somalie. » Le Gouvernement iranien a en outre indiqué au Groupe de contrôle qu'« aucun vol n'avait eu lieu entre la République islamique d'Iran et la Somalie le 25 juillet 2006, et qu'en conséquence les allégations soulevées à l'encontre de [la République islamique d'Iran] dans la lettre susmentionnée étaient réfutées dans leur totalité » (voir annexe XI).

- 89. Au moment de l'élaboration du présent rapport, deux Iraniens se trouvaient à Dhusamareeb où ils étaient impliqués dans des activités liées à l'exploration de l'uranium en échange d'armes destinées à l'UTI.
- 90. Après que le Hezbollah ait procédé à des arrangements au nom de l'UTI en échange de la participation de la force militaire de l'UTI aux actions menées au Liban, le 14 août 2006, un avion en provenance d'Iran s'est posé à l'aéroport de Baledogle, avec à son bord une petite cargaison d'armes. Il transportait également environ 40 membres de la force militaire de l'UTI qui avaient été blessés en combattant aux côtés du Hezbollah (voir ci-après la section consacrée au Hezbollah).
- 91. Très tôt dans la matinée du 17 août 2006, un grand boutre transportant des vivres et des armes destinés à l'UTI est entré dans le port maritime d'El-Adde, à Mogadishu. Avant son arrivée, il avait effectué une traversée entre la côte iranienne et les Émirats arabes unis, où les vivres avaient été embarquées.
- 92. Les armes contenues dans la cargaison venaient d'Iran; il s'agissait de 80 missiles sol-air portables tirés à l'épaule et de lance-roquettes. La cargaison contenait aussi 120 caisses scellées au contenu indéterminé, bien que les inscriptions extérieures aient donné à penser qu'il s'agissait d'articles médicaux.
- 93. Le capitaine du boutre et son second auraient été originaires de Singapour et du Bangladesh, respectivement. Se seraient également trouvés à bord : deux ingénieurs, simplement identifiés comme étant des Asiatiques, et deux hommes d'affaires somaliens originaires des Émirats arabes unis, qui étaient responsables de la coordination des livraisons d'armes et de vivres.
- 94. Le 18 septembre 2006, le Groupe de contrôle a adressée au Gouvernement iranien une lettre à caractère général dans laquelle il lui transmettait les informations susmentionnées et sollicitait une réponse. Le Groupe de contrôle n'avait pas reçu de réponse au moment de la soumission du présent rapport.

#### Hezbollah (Liban)

95. Le Groupe de contrôle a reçu des informations selon lesquelles le mouvement Hezbollah avait dispensé une formation militaire à d'autres États et conclu des arrangements avec eux au nom de l'UTI afin que celle-ci reçoive des armes, comme précisé ci-après.

- 96. À la mi-juillet 2006, l'UTI a envoyé au Liban une force militaire d'environ 720 personnes, pour combattre aux côtés du Hezbollah contre l'armée israélienne. Les éléments de la force somalienne ont été personnellement sélectionnés par le chef du Hizbul Shabaab (Mouvement de la jeunesse) de l'UTI, Aden Hashi Farah « Eyrow ». L'un des critères de sélection était l'expérience acquise au combat, qui pouvait inclure un séjour en Afghanistan.
- 97. Environ 80 membres de la force sont d'abord rentrés à Mogadishu après avoir combattu. Certains des combattants étaient blessés et ont été transportés dans un hôpital privé à Abdul-Aziz, zone située au nord de Mogadishu. L'hôpital est administré par l'UTI, qui en assure également la sécurité. Certains des fonds servant à l'achat de médicaments pour les blessés émanaient d'un homme d'affaires utilisant le nom de Abdi Karim. Les fonds destinés à l'UTI, d'un montant total de 390 000 dollars, avaient été versés par un certain nombre de pays partisans.
- 98. Plusieurs combattants sont par ailleurs restés au Liban pour y recevoir une formation militaire poussée dispensée par le Hezbollah. Entre le 8 et le 10 septembre 2006, environ 25 Somaliens sont rentrés dans leur pays en compagnie de cinq membres du Hezbollah.
- 99. Durant le processus de recrutement et de sélection des membres de la force somalienne, les incitations et arrangements financiers suivants ont été offerts aux combattants et à leurs familles: a) une somme de 1 200 dollars versée à chaque famille de combattant en attendant son retour du Liban; b) une somme allant de 25 000 à 30 000 dollars versée à la famille du combattant s'il était tué; et c) les combattants rentrés en Somalie après avoir combattu au Liban recevraient une « prime d'héroïsme » d'un montant de 100 dollars par mois (pendant une période de temps non spécifiée).
- 100. En contrepartie de la participation de la force militaire somalienne, le Hezbollah a fait en sorte que les gouvernements iranien et syrien fournissent à l'UTI un appui supplémentaire, qui a par la suite été apporté (voir ci-après les sections du présent rapport concernant la République islamique l'Iran et la République arabe syrienne).
- 101. Le 27 septembre 2006, le Groupe de contrôle a adressé au Gouvernement libanais une lettre dans laquelle il lui transmettait les informations susmentionnées et sollicitait une réponse. Le Groupe de contrôle n'avait pas reçu de réponse au moment de la soumission du présent rapport.

## Jamahiriya arabe libyenne

- 102. Le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne a fourni à la Somalie des avions ainsi qu'une formation, des fonds et au moins une cargaison d'armes destinée à l'UTI, comme précisé ci-après.
- 103. Le Groupe de contrôle a reçu des informations selon lesquelles un appareil de type IL-76 utilisant l'indicatif d'appel radio LAAF (Lybian Arab Air Force) 930 et exploité par le Gouvernement libyen s'est posé le 20 avril 2004 à Mogadishu. Il a également reçu des informations selon lesquelles un autre IL-76 exploité par le Gouvernement libyen s'était posé à l'aéroport de Baledogle, le 6 septembre 2005.
- 104. Le 12 juin 2006, le Groupe de contrôle a adressé au Gouvernement libyen une lettre dans laquelle il lui transmettait les informations susmentionnées et sollicitait

une réponse. Le 8 août 2006, le Gouvernement libyen a informé le Groupe de contrôle que « les deux appareils libyens étaient des avions militaires servant habituellement au transport de fret aérien. Ils avaient effectué deux vols vers la Somalie, l'un le 20 avril 2004 et l'autre le 14 septembre 2004. Dans l'un et l'autre cas, il s'agissait de rapatrier des étrangers en situation illégale qui s'étaient infiltrés dans le pays. » (annexe XII).

105. Le Groupe de contrôle souhaite faire observer que le Gouvernement libyen ne lui a pas transmis la documentation demandée concernant les vols, tels que manifestes de cargaison aérienne, lettres de transport aérien, plans de vol et noms des membres d'équipage.

106. Le 24 juillet 2006, une délégation de militaires libyens est arrivée à l'aéroport de Baledogle; le 26 juillet 2006, elle a participé à Mogadishu à une réunion avec des responsables de l'UTI et des officiers supérieurs égyptiens et érythréens au domicile du responsable des finances de l'UTI, Abdulkakir Abukar Omar Adani. Les décisions suivantes sont issues de la réunion: une formation militaire serait dispensée à environ 3 800 combattants dans la caserne de Hilweyne, située près de la ville de Bal'ad, au nord de Mogadishu; l'Égypte et l'Érythrée fourniraient des instructeurs; la modernisation des installations, les dépenses liées à la formation et les mesures d'incitation seraient financées par le Gouvernement libyen; les militaires libyens, érythréens et égyptiens, avec le concours de Sheik Yusuf Indohaadde, Adan Hashi « Eyrow », Abdullahi Ali Nuur et Mukhtar Roboow « Abu Mansuur » évalueraient l'état du site où se tiendrait la formation envisagée et les besoins à cet égard le lendemain de la réunion.

107. Après la réunion, la Jamahiriya arabe libyenne a versé 1 million de dollars des États-Unis devant servir à organiser la future formation et à financer les salaires des militaires (de 75 à 450 dollars, selon le rang).

108. Le 23 août 2006, l'UTI a ouvert le camp d'entraînement militaire de Hilweyne et accueilli son premier contingent d'environ 600 recrues, qui devraient suivre une formation militaire et idéologique intensive.

109. Le 31 juillet 2006, un navire en provenance de la Jamahiriya arabe libyenne transportant des armes et des vivres destinés à l'UTI a accosté très tôt dans la matinée dans le port maritime d'El-Ma'an (région de Mogadishu). La cargaison a été remise aux responsables du Comité de sécurité du Conseil suprême des tribunaux islamiques dont les noms suivent : Abdulahi Moalin Gaab « Abu-Uteyba », Aden Hashi Farah « Eyrow », Sheikh Mukhtar Roboow « Abu-Mansuur » et Sheikh Hassan Mukhtar (groupe Raskiamboni). L'inventaire de la cargaison était le suivant : 12 mitrailleuses lourdes de type DShK, 24 RPG, 70 PKM, 350 lancegrenades pour fusils d'assaut de type AK-47, une quantité indéterminée de munitions pour AK-47, PKM et RPG-2 et RPG-7, 2 000 roues de secours de différents types destinées aux « technicals », 80 générateurs, de l'huile végétale, du sucre, de la farine de blé et des dattes.

110. Le 9 août 2006, le Groupe de contrôle a envoyé au Gouvernement libyen une lettre dans laquelle il lui transmettait les informations susmentionnées et sollicitait une réponse. Le Groupe de contrôle n'avait pas reçu de réponse au moment de la soumission du présent rapport.

- 111. Le 27 juillet 2006, 100 combattants de l'UTI ont été transportés en avion vers la Jamahiriya arabe libyenne pour y suivre une préparation militaire de haut niveau relative aux tactiques des petites unités et à l'utilisation d'armes spéciales.
- 112. Le 19 septembre 2006, le Groupe de contrôle a envoyé au Gouvernement libyen une lettre dans laquelle il lui transmettait les informations susmentionnées et sollicitait une réponse. Le Groupe de contrôle n'avait pas reçu de réponse au moment de la soumission du présent rapport.

#### Arabie saoudite

- 113. Le Groupe de contrôle a reçu des informations selon lesquelles le Gouvernement saoudien avait fourni un appui logistique sous la forme de denrées alimentaires et de médicaments spécifiquement destinés à une utilisation par les forces armées de l'UTI en Somalie, de la manière suivante.
- 114. Le 11 juin 2006, un avion de type C-130, utilisant l'indicatif d'appel radio SVA6708, a quitté Jazan (Arabie saoudite) à destination de l'aéroport de Baledogle. Baledogle est un important point d'entrée pour les armes destinées à l'UTI. Pour obtenir des précisions concernant la cargaison de ce vol, le Groupe de contrôle a envoyé au Gouvernement saoudien une lettre datée du 1<sup>er</sup> septembre 2006, dans laquelle il lui transmettait les informations susmentionnées et sollicitait une réponse. Dans sa réponse, datée du 28 septembre 2006, le Gouvernement saoudien a expliqué que le vol avait été organisé pour des raisons « médicales » (annexe XIII).
- 115. Le Groupe de contrôle souhaite faire observer que le Gouvernement saoudien ne lui a pas transmis la documentation demandée concernant les vols, tels que manifestes de cargaison aérienne, lettres de transport aérien, plans de vol et noms des membres d'équipage.
- 116. Le 20 juillet 2006, une embarcation maritime en provenance d'Arabie saoudite transportant une cargaison de vivres et de médicaments destinés à l'UTI est arrivée dans le port maritime d'El Ma'an, au nord de Mogadishu. La cargaison aurait été fournie par le Gouvernement saoudien.
- 117. Du fait d'un différend entre Abukar Omar Adani et Sheik Yusuf Indohaadde au sujet de la redevance de port, le navire a été redirigé vers le port maritime de Mogadishu, où la cargaison a été déchargée et livrée à l'UTI.
- 118. Le 14 août 2006, sept camions transportant du matériel logistique, y compris des vivres et des munitions, ont quitté Mogadishu à destination d'un poste de l'UTI situé dans les régions centrales de la Somalie. Le convoi de camions était également accompagné par 320 combattants de l'UTI, chargés de renforcer les troupes de combattants des régions centrales. Sheikh Abdullahi Yare était responsable du convoi et des combattants.
- 119. Le 18 août et le 1<sup>er</sup> septembre 2006, le Groupe de contrôle a envoyé trois lettres au Gouvernement saoudien pour lui demander des précisions concernant les informations ci-dessus. Il a reçu une lettre de la Mission de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies accusant réception de sa lettre datée du 18 août 2006, mais n'avait reçu aucune réponse quant au fond au moment de la soumission du présent rapport.

06-62741 25

#### **Somalie**

Gouvernement fédéral de transition

- 120. Le 11 juillet 2006, le Groupe de contrôle a reçu copie d'un message électronique rédigé par le Représentant permanent adjoint de la Somalie (Gouvernement fédéral de transition) auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York au sujet de faits nouveaux intervenus en Somalie. Le Représentant permanent adjoint y faisait état d'éléments d'information reçus par le Gouvernement fédéral de transition (GFT) indiquant que des forces, des fonds et des armes provenant de l'étranger sont arrivés à Mogadishu et que l'UTI préparait une attaque. En réponse au message électronique, le Groupe de contrôle a adressé une lettre, datée du 17 juillet 2006, au Gouvernement somalien pour lui demander des précisions concernant les informations en question. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Groupe de contrôle n'avait pas encore reçu de réponse.
- 121. Par ailleurs, à la demande du Groupe de contrôle, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a tenté à plusieurs reprises d'organiser une réunion entre la Mission de la Somalie auprès de l'Organisation et le Groupe de contrôle, lorsque celui-ci se trouvait à New York au début de septembre pour présenter son exposé à mi-parcours. La Mission de la Somalie n'a pas répondu aux nombreuses demandes de réunion qui lui avaient été adressées.
- 122. Enfin, par souci d'une procédure régulière, le Groupe de contrôle a adressé, le 21 septembre 2006, une lettre détaillée au Gouvernement somalien pour lui faire part d'informations que le Groupe a obtenues et qui faisaient état de violations de l'embargo sur les armes par le Gouvernement. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Groupe de contrôle n'avait pas encore reçu de réponse.

# Conseil des tribunaux islamiques somaliens

- 123. Le Président du Groupe de contrôle s'est entretenu à plusieurs reprises au téléphone avec Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, Président du Conseil des tribunaux islamiques somaliens (CTIS), au sujet de l'implication du Conseil dans les violations de l'embargo.
- 124. Par souci d'une procédure régulière, le Groupe de contrôle a adressé, le 20 septembre 2006, une lettre à Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, dans laquelle il a mis l'accent sur des aspects de fond des conversations téléphoniques que celui-ci avait eues avec le Président du Groupe de contrôle et a demandé qu'une réponse lui soit fournie par écrit. Dans une lettre datée du 2 octobre, adressée au Groupe de contrôle Sheikh Sharif Sheikh Ahmed (annexe XIV), le CTIS a qualifié les informations du Groupe de contrôle d'« allégations sans fondement » et a catégoriquement nié être associé à toute violation de l'embargo sur les armes. Néanmoins, il a accusé l'Éthiopie d'être le principal pays qui violait régulièrement l'embargo sur les armes imposé par l'ONU à la Somalie, indiquant que l'Éthiopie fournissait ouvertement d'énormes quantités d'armes sophistiquées au Gouvernement fédéral de transition à Baidoa.

# République arabe syrienne

125. Le Groupe de contrôle a reçu des informations selon lesquelles le Gouvernement syrien a fourni des armes, des munitions et une formation en appui à l'Union des tribunaux islamiques (UTI), comme indiqué ci-après.

- 126. Le 27 juillet 2006, 200 combattants de l'UTI ont été transportés par avion en République arabe syrienne pour y subir une formation militaire portant sur la guérilla;
- 127. Comme suite aux arrangements conclus par le Hezbollah pour le compte de l'UTI et en échange de la participation des forces militaires de l'UTI aux combats au Liban (voir la section consacrée au Hezbollah ci-dessus), aux alentours du 27 août au 3 septembre 2006, un aéronef parti de la République arabe syrienne en passant par l'Érythrée est arrivé à l'aéroport Esaley à Mogadishu avec une cargaison d'armes destinée à l'UTI. La cargaison comprenait une grande quantité d'armes de point, des fusils d'assaut AK 47, des roquettes de calibre 2 et 7, des mitrailleuses PKM, trois missiles sol-air et diverses munitions.
- 128. Le Groupe de contrôle a adressé une lettre, datée du 22 septembre 2006, au Gouvernement syrien pour lui faire part des informations ci-dessus et pour solliciter une réponse. Dans sa réponse (annexe XV), datée du 9 octobre 2006, le Gouvernement syrien a nié toute implication dans cette affaire.

## Ouganda

- 129. Le Groupe de contrôle a reçu des informations selon lesquelles le Gouvernement ougandais a fourni des armes, des munitions et du personnel militaire au GFT, comme indiqué ci-après.
- 130. Le 26 août 2006 au matin, le Président Yusuf, du GFT, le Premier Ministre Ghedi, le chef d'état-major, le général Naaji, et d'autres personnes ont tenu une réunion à huis clos pour mettre la dernière main aux préparatifs de l'arrivée des Ougandais à Baidoa. À l'issue de la réunion, trois aéronefs transportant un contingent constitué de soldats des forces de défense populaire de l'Ouganda et d'autres responsables du Gouvernement ougandais ont atterri à Baidoa. Les soldats, qui étaient armés, avaient amené avec eux divers matériels militaires, dont des quantités de munitions, des tentes, du matériel de transmission, un chariot élévateur et du matériel d'édification de clôtures, ainsi que les tubes de 80 canons antiaériens. Les autres pièces des armes devaient être transportées par avion d'Ouganda en Éthiopie puis acheminées par camion jusqu'à Baidoa.
- 131. Le Groupe de contrôle a adressé une lettre, datée du 31 août 2006, au Gouvernement ougandais pour lui faire part des informations ci-dessus et pour solliciter une réponse de sa part. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Groupe de contrôle n'avait pas encore reçu de réponse.

#### Yémen

132. Le Groupe de contrôle a reçu des informations selon lesquelles aux alentours de la période allant du 9 juin au 6 septembre 2006, 20 cargaisons d'armes ont été expédiées du territoire du Yémen en Somalie en violation de l'embargo sur les armes, comme suit : 14 cargaisons envoyées par le Gouvernement yéménite, dont 13 destinées au Gouvernement fédéral de transition et 1 à l'Administration du Puntland; et 6 cargaisons expédiées par les réseaux commerciaux, dont 5 destinées à l'UTI et 1 à l'Administration du Puntland. On trouvera ci-après les détails concernant ces envois d'armes.

06-62741 27

Appui du Gouvernement yéménite au Gouvernement fédéral de transition

133. Entre le 9 juin et le 24 juillet 2006, Mudan Airlines a transporté au total 12 cargaisons d'armes de Bossaso (Puntland) à Baidoa, au profit du Président Yusuf, du GFT. Parties du Yémen, ces armes ont été transportées dans un avion militaire du Gouvernement yéménite jusqu'à Bossaso.

134. Les 12 cargaisons ont été livrées à Baidoa comme suit : 9 et 16 juin, 1 cargaison par jour; 10, 11, 12, 14 et 24 juin, 2 cargaisons par jour. Les cargaisons comprenaient de grandes quantités de munitions pour les fusils d'assaut AK 47, les roquettes, les mitrailleuses PKM, les mitrailleuses montées sur véhicules toutterrain, ainsi que de grandes quantités d'armes, notamment des mitrailleuses lourdes ZPU, des canons antiaériens ZP-39 et ZU-23, des canons sans recul (antichars), des lance-roquettes M-79, des mitrailleuses lourdes SG-43, des roquettes de calibre 2 et 7, des fusils d'assaut, des mitrailleuses PKM et des pistolets.

135. Le 27 juillet 2006, quatre dhows transportant des armes et des uniformes militaires destinés au Président Yusuf, du GFT, sont arrivés à Bossaso. Les frais de transport ont été partagés par le Président Yusuf et le Gouvernement yéménite. Le Président Yusuf a envoyé un émissaire prendre livraison des marchandises en son nom, en raison de la détérioration de la situation politique et sécuritaire à Baidoa. La cargaison comprenait des mitrailleuses PKM (150 unités par dhow, soit 1 000 unités au total), des munitions pour roquettes (200 unités par dhow, soit 800 unités au total) et des uniformes militaires (3 500 unités au total).

#### Appui du Gouvernement yéménite à l'Administration du Puntland

136. Le 4 août 2006, quatre dhows transportant des armes destinées aux autorités du Puntland sont arrivés au port de Bossaso. Les frais de transport ont été partagés par le Président Yusuf, du GFT, et le Gouvernement yéménite. La cargaison comprenait des mitrailleuses PKM, des fusils d'assaut AK-47, des roquettes et diverses munitions.

137. Le 2 octobre 2006, le « Président » Muse a indiqué au Président du Groupe de contrôle, lors d'une conversation téléphonique, que le Puntland n'avait pas reçu d'appui militaire du Yémen (pendant le mandat en cours).

#### Réseaux yéménites de vente d'armes

138. Les réseaux yéménites de vente d'armes ont poursuivi leurs activités et n'ont cessé d'expédier de grandes quantités d'armes en Somalie. Au début du mandat, lorsque l'UTI combattait l'alliance de l'opposition, communément appelée aussi alliance contre le terrorisme, à Mogadishu, les réseaux yéménites envoyaient des armes aux deux parties. Dans le cas de l'alliance contre le terrorisme, les armes étaient envoyées au marché d'armes de Bakaraaha, où l'alliance effectuait régulièrement des achats importants. En revanche, les armes étaient directement envoyées à l'UTI. Après la défaite de l'alliance contre le terrorisme, les réseaux ont commencé à expédier les armes presque exclusivement et directement à l'UTI, sans passer par le marché de Bakaraaha. Par la suite, les marchands d'armes ont également envoyé des armes à l'Administration du Puntland. On trouvera ci-après des exemples d'expéditions d'armes directement à l'UTI et à l'Administration du Puntland.

## Expéditions d'armes à l'Union des tribunaux islamiques

139. Les 10 et 13 juin 2006, deux cargaisons d'armes, chacune transportée par dhow, sont arrivées aux ports de El Ma'an et Harardheere, respectivement. La cargaison du 10 juin a été réceptionnée par le financier et homme d'affaires somalien Abukar Omar Adani à El Ma'an et celle du 13 juin par Sheik Hassan Dahir Aweys à Harardheere. Les deux cargaisons, qui ont été expédiées par les réseaux yéménites de vente d'armes, contenaient des fusils d'assaut AK 47 (314 unités), des mitrailleuses PKM (35 unités), des canons antiaériens DShK (7 unités), des canons antiaériens ZU-23 (5 unités) et les munitions correspondantes. Elles contenaient également du carburant et des médicaments. Les armes et les autres articles étaient destinés à l'UTI à Mogadishu et devaient aussi être distribués dans d'autres fiefs de l'UTI dans le centre et le sud de la Somalie.

140. Le 12 juillet 2006, un dhow en provenance du Yémen, dénommé *Al-Soufa* et immatriculé XL2x60, et transportant une cargaison d'armes, est arrivé dans le port de El Ma'an. La cargaison contenait des armes légères antiblindées (24 unités), des fusils d'assaut AK 47 (2 500 unités), des roquettes (40 unités) et des munitions pour roquettes (1 500 pièces). Elle a été réceptionnée par des représentants de Abukar Omar Adani et de Sheik Hassan Dahir Aweys. Les armes devaient être fournies aux éléments militaires de l'UTI opérant dans les régions de Kismaayo et de Baidoa.

141. Le 2 août 2006, un dhow appartenant à un homme d'affaires de Bossaso (Puntland) et contenant une cargaison d'armes et 100 barils de carburant, a mouillé dans le port temporaire El-Adde à Mogadishu, en provenance du Yémen. La cargaison comprenait des canons ZU-23 dotés d'un poste d'artilleur (18 unités), des canons antiaériens DShK (60 unités), des fusils d'assaut AK 47 (500 unités) et 24 boîtes de munitions. Elle a été livrée au responsable des finances de l'UTI, Mohamud Omar Adani, pour être acheminée aux éléments militaires de l'UTI opérant dans les régions de Hiraan et de Galgaduud.

142. Le 12 août 2006, un dhow en provenance du Yémen, immatriculé XXLB et transportant des armes et des fournitures logistiques destinées à l'UTI, a été saisi par des pirates à Harardheere, sur la côte centrale de la Somalie. En réaction à cette saisie, l'UTI a mené une attaque militaire contre les pirates à Harardheere pour récupérer le dhow et sa cargaison, constituée de roquettes (25 unités), de canons antiaériens DShK (10 unités), de mitrailleuses PKM (90 unités), de fusils d'assaut AK 47 (400 unités), de 42 barils de carburant et de diverses munitions.

## Expéditions d'armes à l'Administration du Puntland

143. Le 6 septembre 2006, une cargaison d'armes est arrivée à Bossaso. Il s'agissait d'armes que l'Administration du Puntland a achetées auprès d'un marchand local au Yémen et qui ont été par la suite transportées par dhow jusqu'au port de Bossaso. La cargaison contenait des fusils d'assaut AK 47 (600 unités), des canons antiaériens DShK (14 unités), des canons antichars tirés à l'épaule (12 unités), des mitrailleuses PKM (60 unités), des mitrailleuses RPD (20 unités), des roquettes (20 unités) et 45 barils de carburant.

144. Le Groupe de contrôle a adressé au Gouvernement yéménite, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, ainsi qu'à Mudan Airlines et au Gouvernement des Émirats arabes unis, pays où est domiciliée Mudan Airlines, le 18 septembre 2006, des lettres pour porter ces informations à leur connaissance et pour solliciter une réponse de leur part. Au

06-62741 **29** 

moment de l'établissement du présent rapport, le Groupe de contrôle n'avait reçu aucune réponse.

145. Le Groupe de travail a toutefois reçu une réponse détaillée du Gouvernement yéménite (annexe XVI), en date du 30 septembre 2006. S'agissant de la complicité du Gouvernement yéménite dans les violations de l'embargo sur les armes, celui-ci a nié avoir fourni des armes ou une assistance militaire au Gouvernement somalien, à l'État du Puntland ou à toute autre partie somalienne pendant la période évoquée dans la lettre du Groupe de contrôle. Le Gouvernement yéménite a également indiqué qu'il était disposé à envoyer une liste des vols que le Groupe de contrôle avait spécialement demandée, mais ne l'avait pas fait. Il a aussi indiqué à ce sujet que la plupart des vols partant du Yémen à Bossaso étaient en transit. En ce qui concerne les réseaux de contrebande d'armes qui opèrent à partir du territoire du Yémen et livrent des armes à la Somalie par dhow, le Gouvernement yéménite a affirmé qu'il luttait contre ce problème manifeste de diverses manières, notamment en ayant récemment traduit en justice les propriétaires et exploitants de plusieurs bateaux.

# C. Le marché d'armes de Bakaraaha

146. Le supermarché d'armes de Bakaraaha a de tout temps été un élément crucial et notoire des flux d'armes dans le centre et le sud de la Somalie. Dans ses précédents rapports, le Groupe de contrôle a exposé en détail les grandes quantités d'armes de différents types qui se négociaient régulièrement sur le marché de Bakaraaha, ce qui a notamment contribué à la situation générale d'insécurité et d'instabilité en Somalie. Le marché était également une entreprise commerciale lucrative où de fortes sommes en devises, notamment en dollars des États-Unis, passaient des acheteurs aux marchands d'armes. En tout état de cause, quel que soit l'acheteur – membre de l'alliance de l'opposition ou chef de guerre, membre du Gouvernement fédéral de transition, homme d'affaires ou Union des tribunaux islamiques – les fonds consacrés aux achats d'armes sur le marché de Bakaraaha provenaient des recettes engendrées par les administrations locales et les activités commerciales des hommes d'affaires ainsi que de contributions ou dons d'États ou de sources privées.

147. Cette forme d'activité au marché de Bakaraaha, telle que décrite ci-dessus, a toutefois changé depuis la défaite de l'alliance de l'opposition, dite Alliance pour la restauration de la paix et contre le terrorisme, pendant la première semaine de juin 2006 face à l'UTI. Celle-ci a fini par prendre le contrôle de Mogadishu, y compris le marché de Bakaraaha.

148. L'UTI a engagé des pourparlers avec les principaux négociants d'armes du marché de Bakaraaha en vue de trouver les moyens de mieux réglementer les activités du marché. Si le rôle futur du marché est incertain, il fonctionne toujours, quoique le volume total d'armes qui y transitent ait considérablement baissé. Le prix des armes et des munitions a aussi baissé en conséquence.

149. Dans une large mesure, la baisse de l'activité au marché de Bakaraaha était, au départ, imputable au fait que les marchands d'armes craignaient une réaction éventuelle de l'UTI aux ventes d'armes au bénéfice de l'alliance contre le terrorisme. Une autre raison tient au fait que des armes sont directement livrées à leurs destinataires sans passer d'abord par le marché de Bakaraaha.

- 150. Cela étant, les ventes d'armes sur le marché de Bakaraaha étaient à la hausse pendant la deuxième moitié du mandat en cours. Les acheteurs qui faisaient les acquisitions les plus importantes au moment de l'élaboration du présent rapport sont certains chefs de guerre de Mogadishu et des tribunaux de la charia. En effet, différents tribunaux de la charia continuent d'acheter des armes sur le marché, se livrant ainsi à une concurrence « amicale » pour voir lequel peut se doter de l'arsenal le plus impressionnant voire le plus meurtrier.
- 151. Les chefs de guerre somaliens, membres de l'ancienne alliance de l'opposition basée à Mogadishu, achètent de plus en plus d'armes, et ont recours à des parents pour arranger des achats clandestins d'armes de gros calibre auprès de marchands sur le marché de Bakaraaha. Ces armes de gros calibre, qui sont destinées à être montées sur les véhicules tout-terrain appartenant aux chefs de guerre, ne sont pas du type que l'Éthiopie fournit normalement à ses alliés somaliens; elles doivent donc provenir d'ailleurs.
- 152. Habituellement, les parents des chefs de guerre négocient le prix et la livraison des armes avec le marchand. Une fois achetées, les armes sont démontées en pièces détachées et dissimulées dans des camions de transport de produits alimentaires et de vêtements. Elles sont par la suite livrées aux chefs de guerre ou à leurs agents. Les transactions concernant les armes sont tenues secrètes pour éviter que l'UTI n'en ait connaissance.
- 153. Néanmoins, l'expert en armes du Groupe de contrôle a réuni des données détaillées concernant certaines livraisons d'armes au marché de Bakaraaha et les achats qui ont suivi (annexe XVII)¹.

# D. Étude de cas : Air Tomisko

- 154. Le Groupe de contrôle a reçu des informations selon lesquelles le 2 août 2006, un IL-76 immatriculé YU-AMJ, utilisant l'indicatif d'appel TOH607 et exploité par Air Tomisko, s'est posé à l'aéroport international de Mogadishu. L'avion était parti de Salalah (Oman). L'aéroport international de Mogadishu est contrôlé par l'UTI, qui est actuellement réapprovisionnée en armes et en matériel militaire après avoir pris Mogadishu et ses environs pendant les hostilités.
- 155. Le Groupe de contrôle a adressé trois lettres, datées du 18 août 2006, respectivement à la compagnie aérienne Air Tomisko et au Gouvernement de Serbie, pays où est domiciliée Air Tomisko, ainsi qu'au Gouvernement d'Oman pour leur faire part des informations ci-dessus et pour solliciter leur réponse.
- 156. Le Groupe de contrôle a reçu une réponse d'Air Tomisko, datée du 30 août 2006, et du Gouvernement serbe, datée du 15 septembre 2006. Air Tomisko a notamment fourni un manifeste (annexe XVIII), daté du 1<sup>er</sup> août 2006, indiquant que l'aéronef transportait une cargaison en vrac, dont essentiellement des vêtements et des chaussures. Dans sa réponse, le Gouvernement serbe a simplement réaffirmé les dires d'Air Tomisko.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En raison des délais impartis pour le traitement des documents, les transactions indiquées à l'annexe I sont à jour jusqu'au 20 septembre 2006. Le Groupe de contrôle continuera toutefois de mettre à jour les informations concernant le marché de Bakaraaha et présentera des données complémentaires, le cas échéant, au Comité.

157. Toutefois, en contradiction avec les réponses susmentionnées, le Gouvernement omanais a, dans sa réponse (annexe XIX) datée du 25 septembre 2006, informé le Groupe de contrôle que l'aéronef en question avait rapatrié des Somaliens appréhendés alors qu'ils tentaient d'entrer illégalement à Oman. Le Groupe de contrôle poursuit ses enquêtes.

# E. Étude de cas : Global Aviation and Services Group

158. Le Groupe de contrôle a reçu des informations selon lesquelles aux alentours du 27 septembre 2006, un IL-76 immatriculé 5A-DQA, utilisant l'indicatif d'appel GAK-114/115 et exploité par Global Aviation, société domiciliée à Tripoli, a atterri à Baidoa. Parti de Kufra (Jamahiriya arabe libyenne), l'avion transportait deux véhicules blindés destinés au Président Yusuf ainsi que des officiers supérieurs de l'armée ougandaise.

159. Le 5 octobre 2006, le Groupe de travail a adressé une lettre au directeur général de Global Aviation pour lui faire part des informations ci-dessus et pour solliciter une réponse. Le Groupe de contrôle a reçu une réponse de Global Aviation, datée du 12 octobre 2006, qui comprenait une copie de deux différents connaissements aériens. Elle ne comportait toutefois pas d'autres documents importants demandés par le Groupe de contrôle. Celui-ci poursuit donc son enquête.

# III. Finances

#### A. Introduction

160. Pour accompagner sa montée en puissance sur les plans politique, militaire et géographique, l'UTI s'occupe très activement d'organiser son financement et la gestion de ses ressources économiques et financières. Elle déploie une énergie intense pour s'assurer des revenus des bailleurs de fonds traditionnels et d'autres sources, à savoir : a) les administrations locales (postes de contrôle, ports, aéroports); b) les chefs d'entreprise, qui se sont joints pour la plupart à l'alliance financière stratégique mise sur pied par l'UTI pour stimuler la croissance des revenus grâce au développement des principaux secteurs d'activité; et c) les donateurs qui, en Somalie ou de l'étranger, versent des contributions de plus en plus généreuses. À l'inverse, le Gouvernement fédéral de transition semble n'avoir aucun plan financier réaliste, n'a que très peu de ressources et ne dispose pas des moyens de s'en procurer. Il dépend essentiellement de l'appui financier d'autres pays. L'objet de la présente section est d'apporter des précisions sur ces questions, les sources de revenus mentionnées étant utilisées par les deux parties pour financer des activités qui constituent des infractions à l'embargo sur les armes.

# **B.** Administrations locales : changements survenus dans l'exploitation des infrastructures

161. Dans le sud et le centre de la Somalie, des secteurs d'activité essentiels contrôlés auparavant par des chefs de guerre sont passés sous l'autorité de l'UTI. Après avoir pris le contrôle général de Mogadishu en juin 2006, celle-ci a décidé de mettre en place un mécanisme générateur de recettes pour financer son

administration. À l'heure actuelle, les signes les plus évidents de cette activité sont l'élimination d'une partie des postes de contrôle à Mogadishu, la remise en état d'installations publiques depuis longtemps inexploitées, dont le port et l'aéroport, et l'institution d'un système de taxation.

# Recettes provenant des postes de contrôle et des petites entreprises

162. Dans la région de Mogadishu, l'UTI a supprimé trois postes de contrôle dont les chefs de guerre tiraient en moyenne plus d'un million de dollars chaque année. Ces postes étaient situés dans les quartiers de Bakahaara, Madina et Sinaï. Plusieurs autres postes qui rapportaient plusieurs millions de dollars par an aux chefs de guerre ont également été démantelés. Ces sources de revenu, qui servaient à financer les milices, n'ont pas encore été remplacées, mais des efforts sont en cours pour leur trouver des substituts. Il semblerait que la suppression de ces postes ait eu pour effet immédiat de réduire les frais de livraison des marchandises, parfois de 50 %, une évolution qui favorise les milieux d'affaires et, par voie de conséquence, l'UTI.

163. Dans d'autres villes désormais contrôlées par l'UTI, l'établissement d'un dispositif générateur de recettes a soulevé des difficultés. Ainsi, à Jowhar (voir S/2005/625), les petites entreprises ont protesté lorsque l'Union leur a demandé des redevances venant s'ajouter à celles déjà prélevées par l'administration précédente. Contrairement à ce qu'elle a fait à Mogadishu, l'Union a décidé de maintenir des postes de contrôle aux abords de la ville. Les recettes provenant des petites entreprises s'élèvent à 655 000 dollars par an, alors que celles collectées aux points d'accès à la ville sont de l'ordre de 1,3 million de dollars par an (annexe XX).

164. Des postes de contrôle sont toujours en place dans l'administration locale du Bas-Chébéli, dont le cheik Yusuf Mohamed Indohaadde a transféré le contrôle à l'UTI le 30 septembre 2006. Celui situé au lieu dit « Laanta Buuro » rapportait 3,9 millions de dollars par an en moyenne. Dans cette administration, les postes de contrôle restent une source d'argent frais pour l'UTI.

165. On voit donc qu'en ce qui concerne les postes de contrôle, la situation n'est pas partout la même dans les administrations locales actuellement contrôlées par l'UTI. La question de savoir s'il convient de supprimer ou de maintenir un poste doit faire l'objet de discussions avec les chefs de clan et/ou les membres de l'organisation. Il est évident que l'UTI cherche à s'assurer des sources de revenus durables dans toutes les administrations locales, mais qu'elle tient compte de la situation politique et économique qui prévaut dans chacune.

# Port et aéroport de Mogadishu

166. L'UTI est en train de prendre rapidement le contrôle de la plupart des aéroports et des ports importants du sud et du centre de la Somalie, y compris ceux situés dans la partie centrale de la côte (Hobyo, Harardheere), les aérodromes du grand Mogadishu (K-50 et Dayniile)<sup>2</sup> et, tout récemment, le port et l'aéroport de la ville de Kismaayo<sup>3</sup>, deux installations névralgiques qu'elle a investies le

06-62741 33

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les recettes tirées de ces installations s'élèvent à 1,4 et 1,5 million de dollars par an (voir S/2006/229).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir S/2006/625. Il paraît intéressant de préciser que pendant la période considérée, les recettes provenant de ces installations se sont élevées, respectivement, à 1,4 million de dollars et 58 000 dollars par mois en moyenne.

24 septembre 2006. Le contrôle de l'aéroport et du port de Mogadishu a une forte valeur symbolique car celui qui l'exerce détient les clefs de l'économie somalienne.

167. Les responsables de l'UTI considèrent que le port et l'aéroport de Mogadishu sont des équipements publics. Ils en ont confié l'exploitation à une organisation qu'ils ont créée à cet effet et qui joue le rôle d'une autorité portuaire et aéroportuaire nationale. Dans un premier temps, ils avaient confié l'exploitation du port au consortium de cartels qui gère le port voisin d'El Ma'an (voir S/2006/229). Celui-ci a été fermé après la réouverture du port de Mogadishu en août 2006.

168. L'UTI a confié l'exploitation du port et de l'aéroport de Mogadishu à des hommes d'affaires chevronnés. Sa politique en la matière est illustrée par l'alliance financière stratégique qu'elle a contractée avec Abdulkadir Abukar Omar, responsable des finances de l'Union, un homme d'affaires prospère membre de l'un des cartels basés à Mogadishu (annexe XXI).

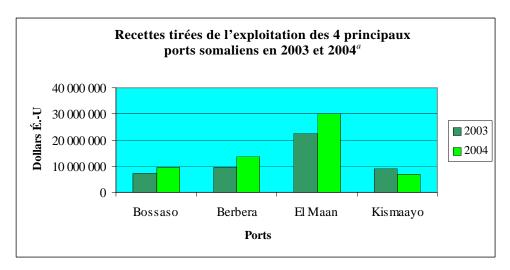
#### **Port**

169. La réouverture du port de Mogadishu était indispensable pour que, grâce à l'augmentation du volume des importations et des exportations, l'alliance financière stratégique conclue entre l'UTI et les milieux d'affaires puisse réduire ses frais d'exploitation et augmenter ses bénéfices. Ce port est plus profitable que celui d'El Ma'an du fait qu'il peut être exploité toute l'année et qu'il est mieux équipé.

170. En ce qui concerne la taxation, le Groupe a obtenu des renseignements indiquant que depuis le 29 juillet 2006, l'UTI et les cartels de Mogadishu sont convenus d'un barème de taxation des activités portuaires prévoyant des redevances sur les biens, la main-d'œuvre et le transport. Les taxes prélevées sur les biens sont généralement fonction du poids (exprimé en kilogrammes ou en tonnes), du volume et de la nature des biens (groupes électrogènes, véhicules, bois, matelas, etc.) (annexe XX).

171. Il est trop tôt pour avancer des prévisions chiffrées mais l'exploitation du port de Mogadishu devrait en principe se révéler sensiblement plus profitable que celle du port d'El Ma'an. La figure I ci-après donne une idée des sommes en jeu : elle montre que le port d'El Ma'an a dégagé 22,5 millions de dollars de recettes en 2003 et 30 millions de dollars en 2004, se situant largement en tête des principaux ports somaliens. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, le port de Mogadishu pourrait constituer l'une des principales sources de revenus de l'alliance financière stratégique conclue entre l'UTI et les milieux d'affaires, comme il l'a été pour le gouvernement central qui s'est effondré en 1991.

Figure 1



<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Données officieuses.

#### Aéroport

172. Fermé pendant 11 ans, l'aéroport de Mogadishu a été rouvert par l'UTI le 15 juillet 2006. Son directeur général est un homme d'affaires désigné par l'UTI, qui détient des parts dans deux des plus importantes compagnies aériennes somaliennes et fait partie de l'Union des commerçants somaliens.

173. Des droits sont prélevés sur les passagers (20 dollars des États-Unis par personne) et le fret (en particulier les fruits de mer), au départ et à l'arrivée, ainsi que sur la manutention, les services de sécurité et les atterrissages. Selon des rapports récents, les recettes provenant de l'exploitation de l'aéroport s'élèvent à 550 500 dollars par mois en moyenne et pourraient atteindre 6,6 millions de dollars par an (annexe XXII).

# C. L'UTI et les milieux d'affaires

174. L'UTI a conclu une alliance financière stratégique mutuellement avantageuse avec la grande majorité des principales entreprises somaliennes.

175. Pour l'UTI, les avantages tiennent au fait que : a) loin d'être improvisée, l'alliance résulte d'une décision mûrement réfléchie; b) l'UTI est fortement tributaire du savoir-faire des milieux d'affaires, son objectif étant d'amener les entreprises à favoriser le développement d'activités hautement lucratives et diversifiées en mettant en place les infrastructures indispensables dans les principaux secteurs de l'économie, et de ménager l'avenir en créant les conditions de relations étroites avec ces milieux.

176. Les avantages de l'alliance pour les milieux d'affaires sont les suivants : a) l'ordre public est rétabli, ce qui est bon pour les affaires; b) les frais d'exploitation diminuent, la baisse pouvant atteindre 50 % du fait de la suppression de postes de contrôle; c) le volume global des importations augmente et, par voie de

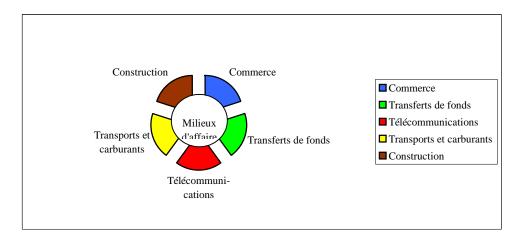
conséquence, les profits; et d) l'élargissement de la zone de distribution des secours humanitaires s'accompagne d'une augmentation des profits du secteur privé.

#### Organisation des milieux d'affaires

177. Conscient du poids de l'alliance mentionnée plus haut, le Groupe a désormais une vision plus claire de l'un des aspects de plus en plus importants du soutien financier dont bénéficie l'UTI. Il s'est attaché à mieux comprendre l'organisation des milieux d'affaires somaliens les plus influents. Les principaux chefs d'entreprise constituent un groupe d'une vingtaine d'hommes d'affaires chevronnés à la tête d'entreprises très lucratives. Ces entreprises sont liées les unes aux autres et leurs activités couvrent pratiquement tout le pays. Le terme « cartels d'entreprises » utilisé précédemment par le Groupe pour décrire les milieux d'affaires somaliens est plus que jamais d'actualité (voir S/2006/229).

178. Le Groupe a dénombré 11 cartels (il n'en mentionnait que trois dans le document S/2006/229), qui regroupent 60 entreprises, ayant toutes des activités dans les cinq secteurs économiques indiqués dans la figure ci-après. Chaque cartel compte plusieurs sociétés dans chacun de ces cinq grands secteurs. Il compte aussi une entreprise chef de file qui occupe au sein du cartel une position prépondérante sur les plans de la gestion et des finances et dont le rôle est d'assurer la direction générale des opérations des entreprises affiliées.

Figure 2
Les milieux d'affaires somaliens et les principaux secteurs économiques



179. Les recettes du secteur du commerce proviennent des importations, des exportations et de l'exploitation des ports et aéroports. En ce qui concerne les transferts de fonds, on estime, ainsi qu'on l'a mentionné dans les précédents rapports, que le volume d'activité oscille entre 800 millions et un milliard par an. Pour ce qui est des télécommunications, il est intéressant de savoir qu'à Mogadishu trois compagnies seulement se partagent l'exploitation d'environ 25 000 lignes terrestres, les communications étant facturées 0,10 à 0,30 dollar la minute. Les recettes des transports et carburants proviennent des transports maritimes, aériens et terrestres, des activités logistiques, de la manutention du fret, des services de stockage et de la fourniture du carburant nécessaire pour toutes ces activités.

S'agissant de la construction, les recettes proviennent des travaux de construction, dont la plupart sont effectués pour le compte d'organisations internationales.

180. En résumé, l'UTI semble actuellement en mesure de s'appuyer sur une vaste mosaïque de secteurs économiques dirigés par des hommes d'affaires prêts à lui apporter l'appui financier dont elle a besoin.

#### Incidences sur les secteurs du commerce et des transferts de fonds

181. L'expansion tous azimuts de l'UTI lui a également permis de nouer des relations mutuellement avantageuses avec les secteurs du commerce et des transferts de fonds, dont le développement dégage des recettes qui servent à financer l'expansion militaire de l'Union, laquelle, en retour, a un effet stimulant sur ces recettes. Les exemples ci-après illustrent ce mécanisme.

#### Expansion des échanges commerciaux

182. La comparaison des importations ayant transité par le port d'El Ma'an aux premiers semestres de 2005 et de 2006 fait apparaître une augmentation des entrées de certains produits essentiels :

Produit importé	Premier semestre 2005 <sup>a</sup>	Premier semestre 2006 <sup>a</sup>	Augmentation (en pourcentage)
Véhicules	487 unités	1 025 unités	110
Ciment	16 067 tonnes	31 685 tonnes	97
Huile de cuisson	297 634 litres	491 392 litres	65
Sucre	60 717 tonnes	80 507 tonnes	32

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Données officieuses.

183. Les échanges commerciaux ont régulièrement augmenté depuis le début de 2006, en particulier depuis la prise de contrôle par l'UTI. Les hommes d'affaires somaliens installés sur place ou à l'étranger sont très désireux de développer leurs activités, sachant que la baisse des coûts et l'amélioration de la sécurité à Mogadishu contribuent à réduire les risques et à accroître les profits. À terme, la multiplication des entreprises et l'augmentation de leurs bénéfices se traduiront par davantage de recettes pour l'UTI.

#### Transferts de fonds

184. Le volume des fonds transférés par les entreprises du secteur a augmenté au cours de la période considérée. Le Groupe pense que certaines d'entre elles ont activement participé au transfert de sommes avec lesquelles le Gouvernement fédéral de transition et l'UTI ont financé des activités constituant des infractions à l'embargo sur les armes. Les trois affaires ci-après illustrent ce phénomène.

185. Première affaire. Aux alentours du 4 juillet 2006, un haut dirigeant de l'UTI, le cheikh Ali Warsame, ancien Président d'Al-Ittihad al-Islam, a envoyé 250 000 dollars à un homme d'affaires de Mogadishu par l'intermédiaire d'une société de transfert de fonds. Cette somme a ensuite été remise aux dirigeants de l'UTI dans cette ville. L'émetteur initial du virement était un homme d'affaires saoudien qui avait envoyé l'argent à une agence de transferts de fonds du Somaliland, laquelle

06-62741

l'avait viré à son destinataire final à Mogadishu, le circuit choisi étant destiné à camoufler l'origine des fonds.

186. Deuxième affaire. Aux alentours du 10 juillet 2006, des responsables du Gouvernement fédéral de transition ont essayé de faire parvenir une somme de 100 000 dollars en espèces et des munitions à un chef de guerre qui se battait à l'époque contre les milices de l'UTI pour le contrôle d'un quartier de Mogadishu. L'argent était caché dans deux camions transportant des légumes, qui ont été interceptés par des membres de l'UTI ayant dressé un barrage routier à Afgooye, une ville proche de Mogadishu. Les fonds provenaient d'une autre société de transfert de fonds somalienne réputée.

187. Troisième affaire : bouleversements dans le secteur des transferts de fonds. En mai 2006, Dalsan, l'une des principales sociétés de transferts de fonds, a fait faillite. Son président et cofondateur était Mohamed Sheikh Osman, ancien porte-parole d'Al-Ittihad al-Islam. Le frère d'Adan Hashi Ayro, dirigeant du mouvement de l'UTI pour la jeunesse, faisait également partie de la direction de Dalsan. Aucune raison n'a été officiellement avancée pour expliquer la faillite et lorsque celle-ci s'est produite, il manquait 10 millions environ dans la caisse.

188. Dalsan était l'une des cinq sociétés somaliennes qui se partageaient 75 % du marché des transferts de fonds. Cette entreprise employait plus d'une centaine d'agents répartis dans 30 pays, procédait à plus de 150 millions de transferts chaque année, avait un capital estimé à 8 millions et avait ouvert des agences officielles dans plusieurs pays dont les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Émirats arabes unis. Des membres de son personnel ont déclaré que la faillite était due au fait que certaines des agences accordaient des prêts sans les enregistrer, rendant par là même leur recouvrement impossible.

189. Toutefois, selon les sources du Groupe, l'une des raisons de la faillite est qu'un responsable militaire de l'UTI a détourné une somme importante pour aider l'organisation à financer la lutte pour le contrôle de Mogadishu qui l'a opposée à l'ancienne alliance contre le terrorisme en juin 2006.

190. Le Groupe a également appris pendant la période considérée qu'une autre société somalienne de transferts de fonds aurait rempli le vide laissé par Dalsan. Plusieurs représentants de Dalsan ont transféré leurs activités à la nouvelle société qui, selon certaines sources, serait également utilisée par l'UTI pour ses opérations financières.

# D. Augmentation de l'appui financier reçu de l'intérieur et de l'étranger

191. D'après les renseignements obtenus, depuis son expansion, l'UTI reçoit des sommes de plus en plus importantes destinées à financer ses activités. Ces fonds proviennent aussi bien de l'étranger que de l'intérieur. Parmi les contributions individuelles, on a signalé l'envoi de sommes allant jusqu'à 170 000 dollars, 250 000 dollars et 600 000 dollars provenant, respectivement, du Puntland, du Somaliland et de Mogadishu.

### Fonds provenant de l'étranger

192. Selon les informations obtenues par le Groupe, l'UTI a demandé aux riches somaliens de la diaspora d'ajouter à chaque envoi de fonds un complément représentant entre 5 % et 10 % de la somme virée. L'UTI a justifié sa demande par la nécessité de maintenir la sécurité et la stabilité dans les zones qu'elle contrôle.

193. Le financement supplémentaire que l'UTI est ainsi en mesure de s'assurer est sans doute considérable et pourrait atteindre plusieurs millions de dollars par an. On estime qu'au cours de ces derniers mois, la diaspora a réussi à lever 1,1 million de dollars au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et 300 000 dollars en Suède, en Norvège, au Danemark et en Finlande, l'argent des donations étant acheminé par le hawala.

194. Cela étant, il se pourrait qu'un petit nombre de sociétés somaliennes aient été amenées à verser des contributions à l'UTI sous la contrainte. Selon les sources d'information du Groupe, trois grandes sociétés de transferts de fonds auraient fait des dons à l'UTI sous forme de matériel militaire. Mais les entreprises en question ne représentent qu'une toute petite frange des milieux d'affaires (trois seulement des quelque 60 entreprises importantes) qui, dans l'ensemble, appuient l'UTI de leur plein gré.

195. Un autre exemple de financement important venu de l'extérieur est la collecte par le cheikh Indohaaddhe, aux alentours du 15 juillet 2006, d'un montant de 5 millions de dollars prélevé sur les 11 millions de dollars de *zakat*<sup>4</sup> qui auraient été virés à partir de Djedda (Arabie saoudite). Cette somme aurait elle aussi été virée à l'UTI à Mogadishu. Enfin, le Groupe a appris que celle-ci aurait reçu une somme de 2 millions de dollars provenant de la République islamique d'Iran qui lui serait parvenue en août 2006 à bord d'un Iliouchine 76 en même temps qu'une cargaison militaire.

### E. Financement du Gouvernement fédéral de transition

196. Il ressort des informations réunies par le Groupe que le Gouvernement fédéral de transition ne dispose que de très peu de fonds d'origine interne, et dépend presque entièrement des contributions venues de l'étranger. La majeure partie de ses recettes d'origine interne proviennent de l'exploitation du port de Bossasso, dans le Puntland, qui a dégagé environ 9 millions de dollars de recettes en 2003 et 12 millions en 2004. On ne dispose pas de chiffres plus récents en dollars, mais on peut avancer sans risque que le Gouvernement fédéral de transition dispose de plusieurs millions de dollars – un montant certes modeste par rapport à celui dont dispose l'UTI – pour acheter des armes et autres articles à usage militaire.

### Impression de billets de banque

197. Depuis octobre 2005, le Groupe enquête sur une affaire de fausse monnaie dans laquelle une somme considérable en faux shillings somaliens a été trouvée sur le gendre du Président Yusuf, Président du Gouvernement fédéral de transition, et saisie par les autorités douanières de Doubaï (Émirats arabes unis). Cette somme était destinée au Gouvernement fédéral de transition. Les lettres adressées aux

06-62741

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Zakat : paiement d'un pourcentage déterminé de son patrimoine pour aider les nécessiteux.

autorités douanières de Doubaï en décembre 2005 pour leur demander un complément d'information sont restées sans réponse. Par la suite, en juillet 2006, le Groupe a appris qu'après avoir été menacé d'un procès pour avoir essayé d'écouler 150 milliards de shillings somaliens (environ 10,2 millions de dollars des États-Unis) via Doubaï, le gendre du Président avait été blanchi du soupçon d'avoir voulu mettre l'argent en circulation dans les Émirats arabes unis, et que la somme avait été débloquée. Le Gouvernement fédéral de transition a déclaré par la bouche de ses représentants qu'il ne s'agissait pas de fausse monnaie et que les billets avaient été imprimés à sa demande par une société indonésienne. Il est probable que la somme en question lui a finalement été remise.

# IV. Transports

198. Comme on l'a noté de façon très détaillée plus haut à la section II, aussi bien les États que les réseaux de trafiquants d'armes utilisent les moyens de transport les plus divers – véhicules à moteur, navires, avions – pour acheminer les cargaisons d'armes et de matériel militaire, les troupes et d'autres formes de soutien au Gouvernement fédéral de transition et à l'Union des tribunaux islamiques (UTI). De gros avions et de grosses embarcations (dhows) arrivent dans les aéroports et les ports à une fréquence exceptionnelle que, durant ses mandats antérieurs, le Groupe de contrôle n'a jamais eu l'occasion d'observer. Pendant la période couverte par le rapport, 26 navires, dont des dhows, ont mouillé dans les ports somaliens, le long des côtes de la Somalie, du Puntland au nord jusqu'à la région du Bas-Djouba au sud. De même, 52 avions auraient atterri dans les différents aérodromes et aéroports disséminés dans presque tout le territoire somalien. On compte ainsi au total 78 arrivées d'embarcation ou d'avion sur une période de cinq mois environ. Le Groupe de contrôle estime que ce chiffre est une sous-estimation du total, qui demeure inconnu.

199. Il faut indiquer aussi que de façon générale, le transport des armes, du matériel militaire, des troupes et d'autres formes d'aide militaire, depuis le point d'origine jusqu'à la Somalie, est délibérément dissimulé par les efforts que font les nombreux fournisseurs pour éviter d'être découverts, notamment par le Groupe de contrôle. On mentionnera en particulier, pour ce qui est des transports aériens, les agissements d'Eriko Enterprise, basée à Asmara, et les mouvements du B-707 d'Euro Oceanic Air Transport, Ltd, déjà mentionnés à la section II plus haut. Le Groupe de contrôle a observé que les différentes parties intervenant dans l'acheminement des armes font tout pour assurer la clandestinité de leurs opérations, en multipliant le nombre de sociétés écran entre l'origine de la cargaison et les destinataires. Les notifications de vols sont falsifiées, la destination déclarée, par exemple, étant fausse. Enfin, les pilotes, sur certains de ces vols, ont évité d'entrer en contact avec les contrôleurs du ciel de la région.

# V. Analyse des tendances et des structures

# A. L'Union des tribunaux islamiques est la principale force militaire existant actuellement en Somalie

200. La montée en puissance de l'Union des tribunaux islamiques les mène à une domination militaire, économique et politique totale de la Somalie centrale et méridionale (l'UTI était, dans les rapports précédents du Groupe de contrôle, désignée par l'expression « fondamentalistes militants »). Il s'agit actuellement de la force la plus puissante, en Somalie, et de la menace la plus immédiate pesant sur l'existence même du Gouvernement fédéral de transition. Alors que celui-ci reçoit de vastes quantités d'armes et de matériel militaire, l'Union des tribunaux islamiques en reçoit plus encore, et il s'agit d'armes plus diversifiées et plus complexes. Ils reçoivent également de vastes quantités de matériel militaire et un appui financier important.

201. Durant cette montée en puissance, l'Union des tribunaux islamiques a neutralisé ou soumis d'autres protagonistes agissant dans le sud et le centre de la Somalie, notamment l'alliance de l'opposition, basée à Mogadishu, l'Alliance de la vallée du Djouba (JVA) basée à Kismaayo, et les pirates.

202. L'emprise grandissante de l'UTI sur le sud et le centre de la Somalie a considérablement réduit la piraterie le long des côtes somaliennes. Après avoir déclaré la piraterie illégale, l'UTI a pris le contrôle de la partie centrale de la côte (Harardheere), principale zone d'activités du groupe principal de pirates somaliens, les Marines somaliens, également désignés sous le nom de « défenseurs des eaux territoriales somaliennes » – qui était la principale menace pesant sur la navigation maritime dans les eaux somaliennes. Depuis l'élimination de ce groupe de pirates, on ne signale aucun acte de piraterie dans la partie centrale et méridionale des côtes somaliennes.

203. L'UTI n'est pas un mouvement monolithique; cependant il peut être caractérisé comme suit : il s'agit d'un groupe fortement motivé, ayant l'énergie et la volonté de poursuivre ses objectifs; ses éléments sont très actifs; et ils ont un plan directeur et une stratégie pour accomplir ce plan avec un appui important venant de l'extérieur – notamment des directives stratégiques – et ils sont guidés et dirigés, sur le plan opérationnel et tactique, par des étrangers; ils sont bien organisés, cohérents malgré des dissensions internes, et disciplinés; et surtout ils ont d'importants moyens.

204. Ces moyens consistent surtout en un potentiel militaire global qui inclut une force militaire de plus en plus organisée – face à quoi les milices indépendantes qui prédominent précédemment sont très dispersées; ils disposent d'une hiérarchie militaire; ils reçoivent des conseils et des directives militaires et différentes formes d'entraînement militaire sont organisées; un appui aux opérations est assuré par des armes, du matériel militaire et des moyens logistiques; ils disposent d'importantes ressources financières et économiques – dégagées dans le pays même, par d'importantes opérations commerciales d'entités qui leur sont affiliées – et par des dons venant de l'extérieur. L'Union des tribunaux islamiques dispose aussi d'un appui considérable venant de plusieurs États : l'Arabie saoudite, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, la République islamique d'Iran, la Jamahiriya arabe libyenne et la République arabe syrienne – qui leur permettent de préserver leur potentiel

militaire. En bref, leurs succès objectifs sont autant la manifestation de l'effet conjugué de toutes ces caractéristiques que la démonstration de leurs intentions.

205. Pour consolider et renforcer leur emprise sur les zones nouvellement conquises, dans le centre et le sud de la Somalie, l'Union des tribunaux islamiques s'est restructurée, pour répondre aux problèmes suscités par leur montée en puissance. Ils ont établi des centres de commandement et de contrôle (portant sur les opérations politiques, économiques et militaires) dans les différentes régions sous leur contrôle, notamment celle de Marka (dans la région du Bas Chébéli) et celle du Guriel (près de Dhusamareeb dans la région de Galgaduud) en dehors de Mogadishu. Ils ont également déployé des unités militaires dans ces zones et distribué à ces unités les armements nécessaires pour leur permettre de conserver une supériorité militaire.

206. L'Union des tribunaux islamiques a ouvert de nombreux centres d'entraînement dans le sud et le centre de la Somalie et recrute activement de nouveaux membres dans les milices somaliennes. Des combattants volontaires étrangers arrivent également en grand nombre pour renforcer le potentiel militaire de l'UTI. Le Groupe de contrôle ne connaît pas le nombre de ces volontaires mais pense qu'il est élevé; ces volontaires ont une longue expérience des combats, grâce à leur participation à des guerres et des conflits armés, ou dans des opérations au Moyen-Orient et en Asie. Les volontaires ayant le type d'expérience en question apportent l'indispensable touche de réalisme pratique à l'entraînement militaire et à la préparation au combat, et ils font profiter de leurs connaissances les dirigeants de l'UTI.

207. L'entraînement militaire porte sur la tactique militaire classique, mais surtout, les volontaires étrangers partagent leur expérience de la guérilla et leurs connaissances de questions ou techniques très spéciales, comme la confection des bombes et leur utilisation contre des cibles aussi différentes que les moyens de transport et les bâtiments. Ils maîtrisent également les techniques d'enlèvement et d'assassinat, par des tireurs embusqués. De l'avis du Groupe de contrôle, l'UTI est parfaitement capable de plonger la Somalie dans un scénario du type Iraq, avec une multiplication des attentats-suicides, des attentats à la bombe, des assassinats et d'autres formes de terrorisme et de rébellion armée.

208. En bref, le Groupe de contrôle estime que c'est de l'extérieur de la Somalie que proviennent les moyens qui permettent à l'Union des tribunaux islamiques de maintenir leurs forces et de conserver leur position dominante dans le pays. Le savoir-faire, les armes, le matériel militaire et le soutien financier proviennent surtout de l'extérieur de la Somalie et constituent par excellence des violations de l'embargo sur les armes. Sans ces formes de soutien, l'UTI aurait la volonté mais non les moyens d'agir. Cependant, à la date où l'on rédige le présent rapport, les moyens continuent d'affluer vers l'UTI.

209. En outre, le Groupe de contrôle estime que l'UTI est bien préparée, comme on l'a vu plus haut, du point de vue de tous les aspects militaires essentiels, à mener un conflit prolongé, étendu, violent, pour défendre ses acquis en Somalie. Ainsi, le dimanche 24 septembre 2006, l'Union des tribunaux islamiques a pris le contrôle, avec Kismaayo et ses environs, du fief de l'Alliance de la vallée du Djouba (JVA). Cette région était de longue date sous le contrôle du chef de guerre le colonel Bare Hiraale, qui avait également été nommé Ministre de la défense du Gouvernement fédéral de transition.

210. La prise de Kismaayo par l'UTI, commandée par le cheikh Hassan Turki, n'a guère surpris les experts militaires du Groupe de contrôle qui avaient, auparavant, appris que l'UTI souhaitait s'emparer de Kismaayo pour empêcher la mise en place d'une tête de pont et d'un centre logistique en vue du déploiement d'une force étrangère de maintien de la paix en Somalie. Les forces militaires de l'UTI qui ont pris le contrôle de Kismaayo étaient constituées d'un ensemble de troupes relevant des tribunaux islamiques, de l'Érythrée, du Front national de libération de l'Ogaden et du Front de libération des Oromo.

# B. L'appui d'autres États et la concentration de forces

211. La puissance militaire du Gouvernement fédéral de transition est très inférieure à celle de l'UTI. Néanmoins, le Gouvernement fédéral reçoit également une aide sous forme d'armes, de matériel militaire et de personnel militaire étranger en violation de l'embargo sur les armes. Et, tout comme l'UTI, l'essentiel du soutien militaire dont bénéficie le Gouvernement fédéral de transition, provient de l'extérieur. Les deux parties sont donc fortement dépendantes d'autres États pour l'aide qu'elles reçoivent, mais également, dans une moindre mesure, d'individus et de groupes puissants se trouvant sur le territoire de ces mêmes États ou ailleurs. Et, comme le Gouvernement fédéral de transition et l'Union des tribunaux islamiques sont les principaux rivaux pour le contrôle du pouvoir politique en Somalie, chacune de ces parties bénéficiant de l'aide résolue de certains États, le résultat est, des deux côtés, un renforcement rapide et délibéré du potentiel militaire, important à l'échelle de la Somalie. C'est en fait l'aide reçue de l'extérieur qui permet la survie aussi bien du Gouvernement fédéral de transition que de l'Union des tribunaux islamiques; tout cela contrevient à l'embargo sur les armes.

212. Ainsi, la question des armements est particulièrement préoccupante, car c'est l'aspect le plus décisif de l'aide qu'apportent d'autres États à la concentration de forces en Somalie. Il ressort d'une analyse de l'information obtenue par le Groupe de contrôle pendant son actuel mandat que les violations de l'embargo sur les armes sont systématiques. En particulier, par exemple, comme on l'a vu plus haut à la section II, indépendamment du nombre des armes en question, la diversité des types d'armement introduits en Somalie représente en soi une dangereuse escalade du niveau de complexité de l'armement, aggravant encore, rendant plus meurtrier le stock d'armes présent en Somalie. L'Union des tribunaux islamiques est le principal destinataire de ces armes nouvelles. Comme on l'a déjà indiqué dans le même chapitre, parmi ces armes nouvelles figurent les missiles sol-air portatifs tels que le Strela-2 et 2M, connus aussi sous les désignations SA-7a et 7b « Grail » et SA-6 « Gainful », qui sont susceptibles d'atteindre des altitudes faibles à moyennes. Les autres types d'armes nouvelles sont les lance-roquettes multiples et des armes antichar de seconde génération guidées par rayons infrarouges.

213. Plus généralement, les principaux fournisseurs d'armes, de matériel militaire et de personnel militaire étranger seraient les 10 États suivants : Arabie saoudite, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Jamahiriya arabe libyenne, Ouganda, République islamique d'Iran, République arabe syrienne et Yémen. Parmi ces États, sept sont les alliés de l'Union des tribunaux islamiques : Arabie saoudite, Djibouti, Égypte, Érythrée, République islamique d'Iran, Jamahiriya arabe libyenne et République arabe syrienne; les trois autres (Éthiopie, Ouganda et Yémen) soutiennent le Gouvernement fédéral de transition.

- 214. On n'a pas cité le Liban, dont le territoire est utilisé par le Hezbollah, qui a récemment noué une relation réciproque d'assistance avec l'Union des tribunaux islamiques. On n'a pas non plus cité une liste complète des États qui envoient des volontaires soutenir l'Union des tribunaux islamiques, non plus que des États d'où proviennent les individus ou les groupes qui envoient des contributions financières à l'une ou l'autre partie.
- 215. En même temps, l'accumulation de moyens militaires facilitée par un soutien très actif d'autres États, non seulement perpétue l'instabilité et les tensions, mais, en outre, aide à entretenir une progression, facilement discernable, vers un conflit militaire majeur probable impliquant l'essentiel de la Somalie soit le Puntland au nord, le centre et le sud de la Somalie; le Somaliland est seul excepté pour le moment. Et, cette marche vers un conflit majeur est encore intensifiée par la participation directe, en Somalie même, de militaires venant d'Éthiopie, d'Érythrée et d'Ouganda pays qui sont membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Il existe donc un risque non négligeable de voir se produire des affrontements violents à l'intérieur de la Somalie entre militaires de ces États, étant donné que l'Éthiopie et l'Ouganda soutiennent le Gouvernement fédéral de transition tandis que l'Érythrée soutient l'Union des tribunaux islamiques.
- 216. De plus, indépendamment de la présence en Somalie de militaires de ces États, qui complique gravement la situation sur le plan de la sécurité, il faut évoquer l'existence d'autres groupes de combattants, toujours en Somalie, qui soutiennent le Gouvernement fédéral de transition ou l'UTI: dans les milices du Gouvernement fédéral de transition figurent certains membres de l'ancienne alliance de l'opposition et les chefs de guerre basés à Mogadishu, les milices du Puntland, les groupes de combat éthiopiens et des membres de l'armée ougandaise soit cinq groupes; les tribunaux islamiques sont soutenus par les groupes rebelles éthiopiens, l'ONLF et l'OLF, des volontaires étrangers ou des combattants étrangers (qui ont pour beaucoup une expérience des combats et des compétences militaires spécialisées) ainsi que des groupes érythréens soit cinq groupes. Ainsi, les deux coalitions comprennent au total 10 groupes distincts de combattants potentiels à l'intérieur même de la Somalie.
- 217. C'est dans une situation pareillement instable, compliquée et militairement disparate que la communauté des États de la région et la communauté internationale envisagent activement d'introduire une force de maintien de la paix composée de militaires venant des pays de l'IGAD ou de l'Union africaine. Le Groupe de contrôle est fermement convaincu qu'engager une telle force en Somalie, dans le contexte actuel, risque, dans le pire des cas, d'être l'étincelle qui déclencherait un affrontement militaire grave entre les deux parties, ou, au minimum, contribuerait à la progression vers une conflagration. Et, étant donné la situation qui vient d'être décrite, quel contrôle une telle force de maintien de la paix étrangère serait-elle réellement en mesure d'exercer? Dans presque tous les cas de figure, il est très probable qu'au lieu d'apaiser les tensions, les forces de maintien de la paix ne feraient probablement que compliquer le problème puisqu'un autre belligérant potentiel interviendrait pour dégager une solution militaire en Somalie.

# C. La réémergence des chefs de guerre somaliens, anciens membres de l'alliance de l'opposition

- 218. L'alliance de l'opposition, basée à Mogadishu, qui a, de longue date, exercé son contrôle sur la région, par l'intermédiaire d'une mosaïque de fiefs locaux ou d'administrations locales, a été battue de façon décisive, dans une série d'accrochages, par l'UTI et a évacué les zones qui étaient naguère encore sous son contrôle. L'UTI s'est hâtée de remplir le vide ainsi créé. L'UTI a pris le contrôle des ressources des administrations locales, a recruté des milices auparavant attachées aux chefs de guerre et s'est emparée de vastes quantités d'armes abandonnées les plus diverses. Le Groupe de contrôle estime que durant ses mandats précédents, il a déjà identifié l'origine d'une fraction considérable des armes confisquées, qui avaient été obtenues en violation de l'embargo sur les armes.
- 219. L'Union des tribunaux islamiques a saisi des mitrailleuses lourdes, des canons antiaériens et antichar et une vaste quantité de munitions auprès de divers chefs de guerre, notamment Mohamed Qanyare, ancien Ministre de la sécurité nationale du Gouvernement fédéral de transition, Mohamed Dheere, ancien Gouverneur du Moyen-Chébéli, et Abdi Qeybdiid, chef de guerre de Mogadishu. Une grande partie des armes confisquées étaient montées sur des « véhicules techniques » qui, de même que les véhicules blindés de transport de personnel, ont été saisis.
- 220. Indépendamment de la confiscation des armes et du matériel militaire appartenant aux divers membres de l'alliance de l'opposition, plusieurs des milices, relevant de ces mêmes membres, se sont ralliées à l'Union des tribunaux islamiques et en ont grossi les rangs. Parmi ceux qui n'ont pas été tués au combat, certains ont fui, mais des centaines de combattants affiliés à plusieurs chefs de guerre vaincus, ont rallié l'Union des tribunaux islamiques avec leurs armes. Le Groupe de contrôle a également appris que plusieurs centaines de membres des milices du Gouvernement fédéral de transition sont aussi allés grossir les rangs de l'Union des tribunaux islamiques.
- 221. Le Groupe de contrôle a appris que malgré leur défaite et la dispersion subséquente des membres de l'alliance de l'opposition, certains membres de celleci, notamment Mohamed Qanyare, Mohamed Dheere et Abdi Qeybdiid, se réorganisent et se réarment dans le but surtout de tenter de reprendre le contrôle des administrations locales de Mogadishu et du voisinage qu'ils ont perdues au profit de l'UTI. Les indications initiales donnent à penser que leurs intentions sont bien d'utiliser leurs forces contre l'Union des tribunaux islamiques. Leurs tentatives de récupérer par la force leurs anciens fiefs ne feront qu'aggraver la situation déjà tendue, hautement explosive, dans le centre et le sud de la Somalie.
- 222. Le Gouvernement fédéral de transition et les militaires éthiopiens se sont acquis le soutien des mêmes chefs de guerre afin de former une coalition qui sera utilisée pour défendre les zones qui relèvent du contrôle du Gouvernement fédéral de transition et pour protéger certaines zones frontalières avec l'Éthiopie. Au moment de la rédaction du présent rapport, la même coalition a également noué une alliance avec les forces du Puntland dans le but de défendre Galkayo contre une éventuelle attaque des forces de l'Union des tribunaux islamiques.
- 223. Comme le Groupe de contrôle l'a indiqué en détail plus haut, le Gouvernement éthiopien soutient à la fois le Gouvernement fédéral de transition et les anciens chefs de guerre somaliens ce qui est contradictoire. De l'avis du Groupe de

contrôle, la principale raison de la réapparition des chefs de guerre somaliens est la volonté de défendre leurs intérêts et donc de reprendre le contrôle de leurs anciens fiefs, pour en tirer des avantages politiques et économiques. Leur but n'est aucunement d'aider à raffermir le Gouvernement fédéral de transition. Ce comportement contradictoire indique à l'évidence que, par son aide, l'Éthiopie pense surtout à elle.

# VI. Création de capacités

224. Étant donné les informations consignées dans le présent rapport, qui tendent à démontrer le caractère extrêmement dangereux et instable de la situation militaire et sur le plan de sécurité en Somalie et l'engagement très avancé de certains États de la région qui sont membres de l'IGAD, en faveur soit du Gouvernement fédéral de transition soit de l'UTI, le Groupe de contrôle estime que les mesures proposées de création de capacités n'auraient aucune chance de succès dans la conjoncture actuelle.

# VII. Coordination avec les États et les organisations

## A. Les États

### Respect des règles

225. Le Groupe de contrôle a adressé 54 lettres à divers États et à diverses entreprises qui seraient impliqués dans une participation présumée à des violations de l'embargo sur les armes, comme ont l'a noté plus haut à la section II. Les réponses reçues au moment de l'achèvement du présent rapport ont été citées dans les informations sur les violations présumées de l'embargo sur les armes à la section II et sont reproduites dans les annexes. L'information concernant les livraisons d'armes signalées n'a pas toujours été adressée au gouvernement concerné en vue de l'obtention d'une réponse, car le Groupe de contrôle avait reçu cette information après l'envoi de sa lettre à ces gouvernements. Une fois toutes les lettres envoyées à leurs destinataires, le Secrétariat de l'ONU a suivi la question au moyen d'appels téléphoniques afin de tenter d'encourager les destinataires à lui adresser leur réponse.

#### **Somalie**

226. Le 19 juin 2006, le Président du Groupe de contrôle a rencontré le Président du Parlement du Gouvernement fédéral de transition, Sharif Hassan Sheikh Adan, pour un échange de vues sur l'embargo sur les armes.

### Allemagne, Kazakhstan et Émirats arabes unis

227. Le Groupe de contrôle exprime sa gratitude aux gouvernements de ces trois pays pour leur coopération et l'aide qu'ils lui ont accordée en vue d'investigations précises, grâce à leurs lettres datées du 27 juillet 2006, 19 septembre 2006 et 3 octobre 2006 respectivement. Le Groupe de contrôle espère que la coopération se poursuivra avec ces trois gouvernements.

### **B.** Les organisations

### **Organisation des Nations Unies**

228. Les membres du Groupe de contrôle ont rencontré le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, François Lonseny Fall et son adjoint à plusieurs reprises, pour des échanges de vues et d'informations. Le 9 octobre 2006, à Nairobi, à la demande de M. Fall, Représentant spécial du Secrétaire général, le Président du Groupe de contrôle et l'expert des armes ont fait un exposé détaillé sur les violations de l'embargo sur les armes en relation avec la concentration de forces et la situation sur le plan de la sécurité en Somalie à la « réunion de coopération interorganisations : Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, Mission des Nations Unies au Soudan et Bureau politique pour la Somalie ».

#### Union africaine

229. Le 25 août 2006, le Président du Groupe de contrôle, accompagné de l'expert des armes, a organisé une réunion avec le Président de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, pour examiner la question de l'embargo sur les armes, la concentration de forces concomitante, et la menace globale de guerre civile en Somalie avec ses répercussions néfastes pour la région (annexe XXIII).

### Groupe des donateurs de la Somalie et Finlande

230. Le 14 juin et le 23 août 2006, le Président du Groupe de contrôle, avec l'expert des armes, a rencontré le Groupe des donateurs de la Somalie et l'Ambassadeur de Finlande, respectivement, et leur ont fait un exposé sur l'embargo sur les armes et diverses questions voisines.

### VIII. Conclusions et recommandations

# A. Conclusions

231. Alors que les tensions ne cessent de monter, que l'inquiétude grandit, l'Union des tribunaux islamiques et le Gouvernement fédéral de transition cherchent âprement à s'assurer le contrôle de la Somalie. Cependant, le Gouvernement fédéral de transition est beaucoup plus fragile que l'Union des tribunaux islamiques – organisation puissante, en pleine expansion, organisée et décidée à s'emparer du centre et du sud de la Somalie. Le Gouvernement fédéral de transition, en revanche, est beaucoup plus faible et manque de décision; il est traversé par des divisions internes et ne contrôle qu'une faible partie du territoire somalien. L'antagonisme est essentiellement militaire, des trafics d'armes ayant lieu de part et d'autre. La circulation des armes est l'une des principales causes de la concentration de forces en cours, qui se produit délibérément des deux côtés.

232. Divers États apportent activement un appui à la Somalie, à l'intérieur et à l'extérieur, ce qui alimente cette concentration de forces militaires et qui est l'une des principales raisons des tensions grandissantes. De nombreux autres groupes de combattants organisés, qui soutiennent, les uns le Gouvernement fédéral de transition, les autres l'Union des tribunaux islamiques, sont également des éléments

décisifs d'une mosaïque de forces disparates qui compromettent la sécurité dans le pays.

233. La Somalie se trouve actuellement dans une situation militaire très compliquée et potentiellement instable, le milieu y est hostile et le pays semble s'acheminer irrésistiblement vers une guerre qui est bien inutile, qui pourrait s'étendre et qui sera très probablement prolongée, tout à fait hors normes. Une guerre étendue et prolongée en Somalie impliquant non seulement l'Union des tribunaux islamiques et le Gouvernement fédéral de transition en soi, mais aussi une multitude d'autres combattants, aurait manifestement des implications régionales et notamment comporterait le risque très vraisemblable de rallumer une guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et de susciter des actes de terrorisme dans les pays voisins, qui sont très vulnérables.

234. Une autre solution, qui s'écarterait de cette solution militaire potentiellement très destructrice, dans le scénario extrêmement complexe qui définit actuellement la Somalie, demeure pourtant possible et n'est pas hors d'atteinte de la communauté internationale. Alliant une application plus rigoureuse de l'embargo sur les armes à certaines sanctions économiques et à des efforts diplomatiques et politiques de haut niveau, cette solution pourrait enrayer la marche vers un conflit catastrophique en Somalie, qui manifestement aurait de dangereuses implications pour la corne de l'Afrique et l'Afrique orientale.

### **B.** Recommandations

235. Étant donné que la situation sur le plan de la sécurité est gravement tendue en Somalie, le Groupe de contrôle propose un nouvel ensemble cohérent de recommandations qui ont pour but de réduire ces tensions et de ralentir et inverser la marche vers une catastrophe militaire. Pour résumer, les nouvelles recommandations préconisent : a) de rendre plus rigoureux l'embargo sur les armes par une surveillance à toutes les frontières du pays et un effort visant à empêcher l'entrée d'armes en Somalie, b) l'application de sanctions financières à diverses entreprises commerciales possédées ou gérées par des Somaliens, et c) un effort diplomatique et politique international de haut niveau visant à encourager les États de la région à vouloir éviter la guerre et à les inciter à se désengager de l'imbroglio militaire.

236. Les recommandations passées du Groupe de contrôle reposaient sur une analyse de l'information disponible et sur l'impression que certaines mesures seraient de nature à limiter les violations de l'embargo sur les armes, ce qui devait laisser une marge de manœuvre suffisante pour appliquer des mesures politiques et sociales constructives. Cependant, aucune de ces recommandations n'a jusqu'à présent été appliquée. De ce fait, on peut prétendre que la situation sur le plan de la sécurité en Somalie a continué à se détériorer dramatiquement, entraînant une multiplication des trafics d'armes, la militarisation toujours plus poussée de la société et en fin de compte une dangereuse concentration de forces militaires autour des deux principaux belligérants qui s'entre-déchirent pour contrôler la Somalie, en violation de l'embargo sur les armes. De ce fait, le Groupe de contrôle considère qu'il est nécessaire de proposer un nouvel ensemble de recommandations très fermes, liées entre elles, qui auraient pour but d'écarter effectivement le scénario le plus menaçant sur le plan de la sécurité, celui que l'on constate actuellement en Somalie.

- 237. Compte tenu de l'information que le Groupe de contrôle a présentée au Conseil de sécurité pour examen dans ses différents rapports et exposés, et de l'accumulation de connaissances et de données d'expérience sur divers aspects de la situation en Somalie en ce qui concerne diverses violations précises de l'embargo sur les armes et la situation sur le plan de la sécurité en général, le Groupe de contrôle est convaincu que l'actuelle aggravation constante de l'affrontement violent entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Union des tribunaux islamiques et les forces qui gravitent autour d'eux risque de déclencher une guerre civile prolongée, étendue, accompagnée de lourdes pertes de vies humaines, d'un important déplacement de Somaliens vers les pays voisins, et d'actes de terrorisme à l'échelle de la région.
- 238. Ainsi, pour contrecarrer cette possibilité de plus en plus vraisemblable, et pour limiter simultanément les trafics d'armes et retarder la concentration dangereuse de forces militaires actuellement en cours, le Groupe de contrôle propose que le Conseil de sécurité envisage d'appliquer plusieurs recommandations liées entre elles concernant la Somalie. Conceptuellement, cette démarche comprend trois volets :
- Renforcer l'embargo sur les armes dans le but de limiter considérablement puis d'interrompre le trafic d'armes vers la Somalie en appliquant une surveillance intégrale des frontières, à l'aide d'une combinaison de forces maritimes, aériennes et terrestres soutenues par d'autres organisations, comme suit : des forces maritimes – employer des forces navales des États maritimes de la région et des forces navales internationales présentes dans la région, appuyées par l'Organisation maritime internationale et par le Bureau maritime international; des forces aériennes - employer des forces aériennes régionales internationales présentes dans la région, soutenues par l'Organisation de l'aviation civile internationale; et des forces terrestres - dépêcher une mission d'observation des Nations Unies, secondée par les autorités douanières des pays de la région ou d'autres États. Concevoir une combinaison fonctionnelle des divers éléments précédents pour aider à faire respecter l'embargo sur les armes en Somalie par des activités de surveillance et de répression des trafics d'armes, du transfert de matériel militaire et des autres formes de soutien militaire, qui contreviennent à l'embargo sur les armes:
- b) Un gel des avoirs financiers de toutes les entreprises possédées ou gérées par des Somaliens, tant dans le pays qu'en dehors de la Somalie, et qui ont une relation avec le Gouvernement fédéral de transition ou avec l'Union des tribunaux islamiques et dont les actifs ont été ou pourraient être utilisés pour faciliter l'achat d'armes ou de matériel militaire, l'obtention de moyens d'entraînement militaire, et toutes autres activités de soutien prohibées en vertu de l'embargo sur les armes;
- c) Une initiative politique et diplomatique internationale concertée et immédiate intégrant pleinement les différents acteurs présents dans la région pour notamment : i) appeler l'attention de tous les États de la région et d'autres régions qui sont impliqués dans un soutien soit au Gouvernement fédéral de transition soit à l'Union des tribunaux islamiques, dans la marche vers une guerre étendue et prolongée, qui est une possibilité bien réelle, dans l'ensemble de la corne de l'Afrique; ii) encourager, parmi ces États, la volonté d'éviter une catastrophe militaire dans cette région; iii) travailler à un désengagement des États qui soutiennent activement et de façon unilatérale soit le Gouvernement fédéral de transition soit l'Union des tribunaux islamiques au moyen de livraisons d'armes ou

d'autre matériel militaire en violation de l'embargo sur les armes; iv) apporter des directives et des moyens de coordination et de direction, et encourager la participation de tous les protagonistes à un dialogue politique réel devant conduire à un règlement politique.

239. Pour résumer, c'est à deux objectifs que répondent les recommandations proposées : a) à court terme – il faut calmer le jeu, apaiser les tensions et réduire l'instabilité de la situation actuelle en Somalie, et donc ralentir et peut-être enrayer l'actuelle marche vers un affrontement militaire, et b) à plus long terme – gagner assez de temps pour que la diplomatie puisse dégager un règlement politique de la situation en Somalie.

### Annex I

# **Djibouti Airlines response to the Monitoring Group**

# DJIBOUTI AIRLINES

الخطوط الجوبيّة الجيبوتيية

Bruno Scheimsky Chairman Monitoring Group on Somalia

Date: 20/08/06 Réf: DJB/MRW- 275

Dear Sir.

In reference to your letter dated 18 August 2006 concerning the transportation of medicine and uniform by Djibouti Airlines "to militant Islamic fundamentalist", we are surprised to heard such unfounded accusation.

As a Djiboutian Airlines operator, we are abide by the Djiboutian Law which in compliance with the measures imposed by the Security Council resolution 733 (1992) do not authorize export of items with military use in Somalia.

Besides, the Djibouti Red Crescent Society never chartered our flights for a cargo of this kind neither in July nor before. The daily flight report of Djibouti International Airport can fully confirm that no aircraft belonging to Djibouti Airlines have operated to Mogadishu or its area on 30th July 2006.

In addition, Djibouti Airlines has in no time intended to assist any Somalia group or acted in violation of UN resolution. Moreover, we are constantly fostering peace and order in line with the Djiboutian government objective of establishing peace in Somalia and in accord with our policy of increasing the market share by taking advantage of the potential Somalia market.

Djibouti Airlines is ready to assist the monitoring group to identify the real perpetrator and are reminding to the concerned to stay more vigilant about those who are trying to tarnish the image of Djibouti Airlines on baseless information.

Looking forwards for your sincere cooperation.

Best regards.



51 06-62741

### Annex II

# Djibouti Red Crescent response to the Monitoring Group



N/ BAL YKB ( !! ) 300 OF

SOCIÉTÉ NATIONALE DU CROISSANT-ROUGE DE DJIBOUTI

Le secrétaire général

جمعية الهلال الاحمر جيبوتي

Dilbouti, le 06 SEP. 2006

Α

### MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION CHARGE DE L'APPLICATION DE L'EMBARGO SUR LES ARMES CONTRE LA SOMALIE

Monsieur le Président de la Commission,

C'est avec étonnement et surprise que nous avons appris par votre courrier du 18 août 2006 d'une éventuelle violation de la résolution 733-1992 du conseil de sécurité par notre Société nationale.

Il s'agit là d'une grave accusation qui met en cause l'intégrité et la crédibilité de notre société.

Nous avons l'honneur de vous communiquer la réalité des faits et les observations suivantes :

- L'avion affrété n'est pas Djibouti Air-Lines, comme mentionné dans votre courrier, mais un appareil de la compagnie Dallo Airlines loué par le C.i.C.R à la demande du Croissant Rouge de Djibouti et du Croissant Rouge Somalien.
  - Quand au contenu de chargement, il s'agissait blen des médicaments emballés et étiquetés par les volontaires du Croissant Rouge de Djibouti destinés au Croissant Rouge somalien pour venir en aide aux victimes du conflit qui a opposé les membres des tribunaux Islamiques d'une part aux chefs de guerre somaliens d'autre part.
  - Il est à noter que les coûts de transport ont été pris en charge par la délégation régionale du C.I.C.R à Nairobi et que ledit chargement était convoyé par un représentant du Croissant Rouge de Djibouti. Le bureau logistique du C.I.C.R à Mogadisho a réceptionné les médicaments. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'un vol mais de deux vols qui ont eu lieu respectivement le 18 mai 2006 et le 20 juin 2006 d'un total de 31 Tonnes. L'avion a attern à l'aéroport situé au Kilomètre cinquante dans la région de Lower-Chebeley (Marka) et non pas à l'aéroport de Mogadishio, fermé pour cause du conflit en cette période.

 Le don est octroyé par le Croissant Rouge de Djibouti au Croissant Rouge Somalien et par le biais du C.I.C.R. Il ne s'agit nullement d'uniformes militaires mais blen des médicaments.

Il me semble tout à fait légitime de demander l'excuse de la part de ceux qui ont propagé de telles informations préjudiciables à l'image de la Société nationale.

Le Croissant Rouge de Djibouti se réserve le droit de porter plainte contre les auteurs de telles accusations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la Commission, à l'assurance de ma considération très distingué.

Le Secrétai

Mr ABD

53

# **Annex III**

# **Government of Egypt response to the Monitoring Group**



# PERMANENT MISSION OF THE ARAB REPUBLIC OF EGYPT TO THE UNITED NATIONS

2 October 2006

Sir,

I wish to refer to your letter no. S/AC.29/2006/MG/OC.59 dated 19 September 2006 regarding the alleged provision by the Government of Egypt of training in support of the Islamic Courts Union (ICU) in Somalia in violation of the Security Council resolution 733 (1992) imposing general and complete arms embargo on Somalia. In this regard, and upon instructions from my government, I wish to convey to you the following in response to the allegations contained in your aforementioned letter:

- 1- The information contained in the aforementioned letter referring to possible participation by Egyptian senior military officers in a meeting or activities aimed at providing training or any type of military support to ICU is totally baseless and completely false.
- 2- The commitment of the Government of Egypt to respect and to implement all Security Council resolutions is genuine and applies to all United Nations decisions and resolutions without distinction.

Sincerely,

Maged Abdelaziz

Ambassador & Permanent Representative

Mr. Bruno Schiemsky Chairman Monitoring Group on Somalia Security Council resolution 1676 (2006) Room S-3055

### Annex IV

## **Daallo Airlines response to the Monitoring Group**



22nd August 2006

To: Ms. Loraine Rickard-Martin Acting Secretary Security Council Committee United Nation

Sub: Your Fax / Letter Ref. S/AC.29/2006/MG/OC.45

I refer to above fax/letter addressed to DAALLO Airlines with regards to operations of AB-310-300 on 20/21 July 2006 in/out Assab, I would like to clarify and respond to your report as follows.

First and foremost, DAALLO Airlines has never owned, leased or ever operated AB310 since its inception in 1991. DAALLO Airlines operates only: B737, B767, B757 in our European and Middle Eastern routes, and AN-24, AN-12, IL-18, Let-410 and initially in 1991, one Cessna aircraft in the Horn of Africa, we also operated IL-76 to Kenya and Uganda, hence your information with regards to AB310 is incorrect.

DAALLO Airlines is a commercial airline and is aware of all IATA resolutions on Dangerous Goods and will, in no way permit the airline to carry such cargo without authorization and specifically as it is against any UN resolutions on humanity.

In the entire history of DAALLO Airlines, we have never been involved in any illegitimate business, our track records with UN is untainted and transparent.

DAALLO Airlines has maintained good reputation with many NGOs and UN organization offices and offer services to the communities, and relief organizations such as UNDP, WFO etc for over the last 10 years and have never been involved in political or siding with any part thereof, our mission is clear and is simply, to provide transportation service to the legitimate community in the Horn of Africa connecting to the Global Village.

At this point, we cannot help but feel that your sources had purposely made up this story to impair the airlines' reputation and image, that I can assure the accusation is baseless and unacceptable.

We therefore, ask you to refer back to your source of information in order to get accurate information and erase the false accusations against us, we are deeply concerned that the contents of the report are a direct accusation and an insult to our reputation.

What surprises us the most, is that the sources were able to describe in detail, the cargo that was on board the aircraft and failed to describe the registration of the aircraft which is clearly marked and printed on the fuselage, these markings are normally visible to all, this by itself indicates intentional fabrication of the story. The question is how it was assumed that the aircraft was DAALLO Airlines.

For your information and let this be on the record, we do not take this matter lightly, we took the liberty to contact and investigate our on-line destinations, only our offices at Mogadishu have advised us that on the 20/21 July 2006 an IL-76 Registration 7607 landed in Mogadishu, however, this was not a DAALLO Airlines operated aircraft as we do not have any record of any movement on that day neither have we filed any flight plan with any authority to operate an IL-76. Furthermore, all the other stations has confirmed that, no such aircraft of any size close to what you have mentioned has landed at their respective airports.

Additionally, I am sure you are aware that AB-310 cannot land in Mogadishu or K50 airport, or any other airports in Somali due to runway problems and sizes. You have not specified the airport used in Somalia, hence we are not in a position to help on further information.

For your easy reference, I have attached two news articles from CNN and Sudan Tribune that clearly disproves that the aircraft in question is NOT DAALLO Airlines.

Last but not least, in this context we would like your confirmation to have DAALLO Airlines removed on the list of suspect of arms smuggling should this be the case.

Should you need further information, do not hesitate to contact myself.

Best regards

Abdul Wahid Al Hashmy

CC: Mr. Bruno Schiiemsky UN-MGS/CEO & CHAIRMAN DAALLO Airline

### Annex V

# **Government of Eritrea response to the Monitoring Group**

# Permanent Mission of Eritrea to the United Nations



شمالا شمالة 120 م 120 م 120 م 120 م 120 م البعثة الأرتبية الدائمة لذي الأم المتعدة

22 August 2006

Dear Mr. Schiemsky,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter dated 18 August 2006 regarding the information that the Monitoring Group received on alleged violations by Eritrea of the general and complete arms embargo on Somalia.

Entrea rejects the alleged arms embargo violations mentioned in the letter and it is regrettable that such misinformation continues to spread around with the clear objective of tainting the image of Eritrea in the African sub-region. Eritrea's principled position of non-interference in the internal affairs of Somalia is well known to the international community. One way of putting such groundless accusations, which are finding their way in the work of the Monitoring Group, to rest is by revealing the sources of such information. Therefore, my Government demands for the sources of your information to be disclosed without delay.

Please accept, Sir, the assurances of my highest consideration.

Tesfa Alem Seyoum Chargé d'affaires a.i.

Mr. Bruno Schiemsky Chairman Monitoring Group on Somalia Security Council resolution 1676 (2006) United Nations New York

### Annex VI

# **Government of Eritrea response to the Monitoring Group**



06 September 2006

Dear Mr. Schiemsky,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter dated 01 September 2006 regarding the information the Monitoring Group received on the alleged departure of an Illyshin 76 (IL-76) aircraft from Assab, Eritrea, to Mogadishu, Somalia.

The Government of the State of Eritrea does not have any information on the arrival or departure of the stated aircraft. The Government of the State of Eritrea is gravely concerned about the continued spread of misinformation on Eritrea's alleged violations of Security Council resolution 733 (1992).

As repeatedly expressed to the Monitoring Group in previous letters of the Permanent Mission of the State of Eritrea, dated 27 March 2006 and 22 August 2006, the information received by the Monitoring Group is totally wrong and lacks credibility. The unfounded information is, unfortunately, contributing to misleading and fictitious reports helping to divert the attention of the international community from the direct intervention of others in the internal affairs of Somalia under the pretext of preserving ones national security and vital interests in the Horn of Africa.

The Government of the State of Eritren stands by its stated policy of noninterference in the internal affairs of Somalia and it remains fully committed to the arms embargo on Somalia.

Please accept, Sir, the assurances of my highest consideration.

Araya Desta

Ambassador, Permanent Representative

Mr. Bruno Schiemsky Chairman, Monitoring Group on Somalia Security Council resolution 1676 (2006) United Nations, New York

### **Annex VII**

# Government of Kazakhstan response to the Monitoring Group

БІРІККЕН ҰЛТТАР ҰЙЫМЫ ЖАНЫНДАҒЫ ҚАЗАҚСТАН РЕСПУБЛИКАСЫНЫҢ ТҰРАҚТЫ ӨКІЛІ



PERMANENT REPRESENTATIVE
OF THE REPUBLIC
OF KAZAKHSTAN
TO THE UNITED NATIONS

866 UN PLAZA • SUITE 586 • NEW YORK, N.Y. 10017 Tel 212.230.1900 • Fax 212.230.1172 kazakhstangun.int

N991

New York, 19 September 2006

Dear Mr. Schiemsky,

With reference to your letter (ref.# S/AC.29/2006/MG/OC.34) dated 15 August 2006 please find attached information concerning the aircraft Ilyushin 76 collected on the basis of thorough investigation by the law enforcement agencies of Kazakhstan (see annex).

Since this issue is under investigation by the law enforcement agencies of Kazakhstan we would highly appreciate it if the Monitoring Group on Somalia would provide us with further possible information concerning the case.

Please accept, Mr. Schiemsky, the assurances of my highest consideration.

Yerzhan Kh. Kazykhanov

Mr. Bruno Schiemsky Coordinator Monitoring Group on Somalia Security Council resolution 1630 (2005)

New York

### Translated from Russian

# In regard to the inquiry regarding the IL-76 aircraft

Fifteen IL-76 aircraft were registered in the State Aircraft Registry of Kazakhstan as of July 2006, and are operated by five Kazakh airlines. Of those, only two aircraft (registration Nos. UN76371 and UN76374), which belong to the Berkut State airline of the Presidential administration, bear an image of the national flag on the vertical tail unit. According to data from the State Enterprise Kazaeronavigatsia, the aircraft in question made no flights in July 2006.

The other aircraft, in compliance with the requirements currently in force in Kazakhstan, bear an image of the national flag of Kazakhstan on both sides of the nose section of the fuselage, near the cockpit, of a size proportionate to the inscription of the name of the operating airline. There is reliable information for 14 of the aircraft on where they are based and the flights they made in July of this year which indicates that they were not involved in weapons transport.

Somewhat incomplete information has been received only in regard to aircraft UN76496, which was rented by the Kazakh airline GST Aero from the airline Overseas Cargo FZE (United Arab Emirates). According to documents received by the Civil Aviation Committee of Kazakhstan, the airline which owns this aircraft sold it on 20 July 2006 to the South African airline Aerolift, in connection with which the rental agreement was cancelled. The relevant request to remove the aircraft from the State Aircraft Registry of Kazakhstan (No. 092 of 20 July 2006) was received from GST Aero by the Civil Aviation Committee. Following a review, certification of the removal of the aircraft from the State Aircraft Registry of Kazakhstan was issued on 2 August 2006.

On 24 July 2006, however, an aircraft manned by a GST Aero crew, using a certificate of registration with the State Aircraft Registry of Kazakhstan, an airworthiness certificate and other previously issued documents, as well as identifying markings of the Kazakh company, carried out a technical flight from the city of Fujairah (United Arab Emirates) to Massawa (Eritrea) to transfer the aircraft to a new owner. The same day, following the transfer, the aircraft's documents were removed, as were the identifying national and registration markings. What happened to this aircraft after that is not known.

Although the symbol "UN" is indeed the code symbol of Kazakhstan, there was no image of the flag of Kazakhstan on the tail of the above-mentioned aircraft. Furthermore, the LTF call sign is not used by Kazakh airlines.

Given the foregoing, media reports on possible involvement by Kazakh nationals in weapons shipments to Somalia are unfounded.

### **Annex VIII**

## **Aerolift response (e-mail) to the Monitoring Group**

TO: Secretary Security Council Committee UN

Mr. Gregory Boventer

REF: IL-76 operation to Mogadishu

FROM: Evgueny Zakharov / AEROLIFT company

DATE: 29-09-2006

Dear Mr. Gregory Boventer,

Refer to your letters dated 19/09/2006 and 27/09/2006 I would like to confirm the following information on behalf of AEROLIFT company :

- 1. AEROLIFT company purchased IL-76 aircraft REG: UN-76496 from "Overseas Cargo FZE" (UAE) for purpose to resale it to Eritrean company "ERIKO ENTERPRISE".
- 2. "ERICO ENTERPRISE" and AEROLIFT company agreed that during lease-purchase period "ERIKO ENTERPRISE" will operate under Eritrean AOC (Aircraft Operators License ) and may use AEROLIFT call sign "LFT" until they will get their own ICAO call sign .
- 3. The conditions "ERICO ENTERPRISE" using AEROLIFT call sign aircraft will not transport drugs, arms and will operate under ICAO regulations.
- 4. AEROLIFT suspended agreement with "ERICO ENTERPRISE" at the moment.
- 5. AEROLIFT sent copy's of Your letters to "ERICO ENTERPRISE" and requested them to provide information you need a.s.a.p.

Please do not hesitate contact directly to "ERIKO ENTERPRISE":

ERIKO ENTERPRISE

P.O. Box 9302 Asmara, Eretria

Tel. 002911122144&122806

Fax. 002911123137

e-mail: <a href="mailto:horneriko@yahoo.com">horneriko@yahoo.com</a>
Mr. T. Tango cell: 002917116579.

P.S. I will be traveling next 2 weeks and for quick communication please use email

evguenyz@aerolift.org or contact my mobile number +27724616361.

With regards, Evgueny Zakharov.

## **Annex IX**

# Sky Jet Aviation (U) Ltd document to the Monitoring Group



# SKY JET AVIATION (U) LTD

Date: 10/10/2006

Sent to

: The director Air Navigation & Regulatory Services

Subject

: B707 Reg. 5X-EOT M.S.N.19821

Total pages attached including this cover (02 pages)

Dear sir,

Ref. to our letter dated 04/09/2006 faxed to you in relation to the B707 Reg. 5X-EOT (copy attached) requesting your urgent action to contact the UAE Civil Aviation to ground the A/C at FJR where it was parked & to withdraw all documents on board the A/C but no action been taken. As a result Euro-Oceanic Air Transport took the Aircraft yesterday from FJR and operating ILLEGAL ARMS TRANSPORT FLIGHTS between MASAWA/ERITERIA and MOGADISHU/SOMALIA.

Appreciate your immediate action with both Somali CAA and Eritrean CAA.

With my best regards

Hamdy M. Eisa

D.

Chairman

P.O. BOX 7594 KAMPALA -- UGANDA TGL : + 256 41 320199 - FAX : + 256 41 320196 Mobile : + 256 77 822075

### Annex X

# Government of Ethiopia response to the Monitoring Group



# PERMANENT MISSION OF THE FEDERAL DEMOCRATIC REPUBLIC OF ETHIOPIA TO THE UNITED NATIONS

866 Second Avenue, 3rd Floor • New York, N.Y. 10017 Tel.: (212) 421-1830 • Fax: (212) 754-0360

> Date: 9 October 2006 EPM 255 /06

## Excellency,

I have the honor to acknowledge receipt of your letter Ref:S/AC.29/2006/MG/OC.52, dated 15, September 2006, in which various instances of violations by Ethiopia on the arms embargo on Somalia imposed by Security Council Resolution 733(1992) has been communicated.

First of all, we wish to acknowledge how vital the work being done is by the Monitoring Group is in helping Somalia and the region as whole to achieve peace and stability. Ethiopia has been doing whatever it can to facilitate the work of the Monitoring Group, and will continue to do its level best to help the Group discharge its heavy responsibilities.

With respect to the allegations contained in the letter, without attributing any malice to anyone, we have found that many of the allegations are without basis, and in many cases it has been extremely difficult to conduct investigations because of the manifestly erroneous information contained therein, such as names of officers that are not in the Ethiopian army. Of course we will continue to investigate these allegations but we

H.E. Mr. Bruno Schiemsky Chairman, Monitoring Group on Somalia Security Council Resolution 1676(2005) New York can assure you that it has been extremely difficult for us to get to the bottom of these allegations because of what appears to be fabricated information contained in the letter. We indeed understand how difficult it might be to the Monitoring Group that under the circumstances prevailing in Somalia the Monitoring Group it had to rely on information that is usually difficult to verify.

However, what the Ethiopian Government has found most distressing is the fact that the current context in Somalia has been overlooked in all these. The Horn of Africa region is currently the target of active destabilization by dangerous international terrorist groups. There is no exaggeration in saying that Ethiopia and the sub-region are confronted with a growing menace in connection with the activities of these groups.

Let me assure you, Mr. Chairman, that Ethiopia has no problem with the ascendancy of strong Islamic sentiments in Somalia. Accordingly the emergence of the Consultative Council of Islamic Courts (CCIC) is not Ethiopia's preoccupation per se. I have to emphasize this because there is a lot of distortion in the international media with regard to Ethiopia's policy towards Somalia and the CCIC. Ethiopia's concern and the concern of the sub-region emanates from the fact that the extremists within the CCIC have made it absolutely clear that theirs is not a purely Somali agenda. Some of the leaders, including those who are calling the shots at the present time in Mogadishu, have made it clear that they do not respect the territorial integrity of countries neighboring Somalia, and that they will not be bound by international law. Some of these people have a track record which makes them a major threat to peace and stability in the region.

As would be recalled, the CCIC had its first meeting with the Transitional Federal Government (TFG) of Somalia in June in Khartoum during which they agreed on a cease fire and to resolve whatever problems they may have between them through dialogue and peaceful means. But events since then have shown that the CCIC has absolutely no interest in the peaceful resolution of the problem in Somalia with the TFG which has been recognized as a legitimate Government of Somalia by IGAD, AU, UN and the International Community as a whole.

However, what is most worrying is the fact that the CCIC has continued to import all types of sophisticated arms from outside the region, and also has been receiving fighters from areas proximate to our region in great numbers. This is being conducted in broad daylight. These fighters have been involved with the CCIC fighters in their recent operation to control Kismayo. At the present time the CCIC controlled areas, primarily Mogadishu, are awash with money and sophisticated arms coming from outside the region. While this is going on, the TFG is bereft of any support from any source. The CCIC took over Kisamyo without any fight from the Juba Valley Alliance (JVA) because the latter was not in a position to receive even a bullet from any source. The massive violation of the arms embargo by the supporters of the CCIC has made the embargo so meaningless that the general effect has been to tie the hands of the legitimate Government and those like the JVA that has been the ally of the TFG. That is precisely why IGAD and AU have been appealing to the international community for the partial lifting of the arms embargo.

Therefore, I appeal to you to take seriously how much the political landscape of Somalia has changed at the present time, and how the situation on the ground has been transformed beyond anything that anybody, including the Monitoring Group, could have imagined only a few month ago. No doubt the Monitoring Group would not also be oblivious to what has been the genesis of this latest development; a development which had created an opportunity for the CCIC to embark on this dangerous exercise,-beginning early this year after having defeated the Mogadishu warlords.

In conclusion, I want to reassure your Excellency, as the Chairman of the Monitoring Group; once again that Ethiopia will continue to cooperate with the Monitoring Group so that it would successfully discharge its heavy responsibilities. But at the same time, Ethiopia appeals to the Monitoring Group not to overlook the context within which the Monitoring Group is called upon to discharge its obligation.

Please accept, Excellency, the assurances of my highest consideration.

Dawit Yohannes, Ambassador Permanent Representative of the Federal Democratic Republic of Ethiopia to the United Nations

### Annex XI

# Government of Iran response to the Monitoring Group



Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to the United Nations

622 Third Ave New York, NY 10017 www.lran-UN.org Tel:+1(212)687-2020 Fax:+1(212)867-7086 E-mail:PR-Iran@un.int

Permanent Representative

In the name of God, the Compassionate, the Merciful

No.550

September 26, 2006



Dear Sir,

With reference to your letter no. S/AC.29/2006/MG/OC.31, dated August 9, 2006; I have the honor to inform you that, according to the information received from the relevant authorities of the Islamic Republic of Iran, there has been no transfer or shipment of any kind of weapons or military equipments from the Islamic Republic of Iran to Somalia.

I have further the honor to reiterate that according to the same information, no flight has been taken place from the Islamic Republic of Iran to Somalia on July 25, 2006 and therefore, the allegations raised against my country in the aforementioned letter are totally rejected.

Please accept, Sir, the assurances of my highest consideration.

M. Javan Zarif

Mr. Bruno Schiemsky Chairman of Monitoring Group on Somalia United Nations New York

# **Annex XII**

# Government of Libya response to the Monitoring Group

The Permanens Mission of the Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya to the United Nations 309 East 48th Street New York, N.Y. 10017 (212) 752-5775



بعشسة لجماهيرية العربية الليبية الشعبية الاشتراكية لدى الامم المتحدة نيوسيورك

No: 8-109-1420

The Permanent Mission of the Libyan Arab Jamahiriya to the Untied Nations presents its compliments to the Monitoring Group on Somalia established pursuant to Security Council Resolution 1671(2006), and has the honour to refer to the latter's note ref # S\AC.29\2006\MG\OC.22 dated 12 June 2006, wherein the Monitoring Group requests information about two Libyan aircrafts that landed in Somalia, in 2004 and 2005.

In this regard, the Mission wishes to inform that the competent authorities in Libya have relayed the following information about the above mentioned flights:

The two Libyan aircrafts are air-force planes usually used for air cargo. They made two trips to Somalia one on 20 April 2004, and the other on 14 September 2004. The purpose of both trips was to repatriate illegal aliens who have infiltrated into the country.

The Permanent Mission of the Libyan Arab Jamahiriya to the Untied Nations avails itself of this opportunity to renew to the Monitoring Group on Somalia established pursuant to Security Council Resolution 1671(2006) the assurances of its highest consideration.

8 August 2006

The Monitoring Group on Somalia established pursuant to Security Council Resolution 1671(2006)

C\O: The Secretariat of the Security Council Committee establishes pursuant to resolution 751(1992) on Somalia Room # S-3055

Fax: (212) 963-1300 or 963-3778

### **Annex XIII**

# Government of Saudi Arabia response to the Monitoring Group

Saudi Arabian Permanent Mission To the United Nations New York



المؤهلالذافيم المنهلة للتكثر العَربيَّة السِّيع والمنتقدة المنتقدة المنتقد

- Unofficial Translation -

Excellency Mr. Bruno Schiemsky,

Referring to your letter (Re: S/AC.29/2006/MG/OC.50) dated 25/08/2006 in which you mention the information received by the Monitoring Group on Somalia on the plane that departed from Jazan and your request for further information.

Our delegation received the information from the specialized authorities in the Kingdom that the above mentioned plane is a medical one and it was secured and processed on 10/6/2006 in order to transfer the former Somali President Adam Abdullah Othman from Riyadh to Somalia upon the request of the Somali Embassy in Riyadh. Coordination with official authorities has been done in order to get the necessary permits to cross and land at the airport in Somalia (Baledogle). The plane has landed in the airport of king Abdullah in Jazan in order to refuel and then it departed to continue its mission.

Please accept, Excellency, the assurances of my highest consideration and respect.

Permanent Representative Ambassador Fawzi Bin Abdul Majeed Shobokshi

H.E. Mr. Bruno Schiemsky Chairman Monitoring Group on Somalia Security Council Resolution 1676 (2006)

### Annex XIV

# Islamic Courts Union response to the Monitoring Group

GOLAHA MAXKAMADAHA ISLAAMIGA SOMALIYEED



المحساكم	ـــس	جد
لاميـــة		الإد
ومــال	الصــــــــــــــــــــــــــــــــــــ	في

Date:	_//	
Ref: XG/	cmis)0034/200	26

October 2, 2006

His Excellency Bruno Schiemsky, Chairman Monitoring Group on Somalia Security Council Resolution 1676 (2006) New York, USA, Fax: 001212 963 1300/212 963 3778

#### Excellency:

This is to acknowledge with thanks the receipt of your letter of September 20, 2006 regarding Security Council Resolution 733 (1992).

On behalf of the Somali Islamic Courts Council (SICC), we would like to thank you for giving us the opportunity to reply to the false information against the SICC about the alleged violations of the United Nations arms embargo on Somalia. These allegations are baseless and we categorically deny any violations of the arms embargo of the UN.

We feel that this misinformation is a desperate attempt to cover-up Ethiopia's constant violations of the UN arms embargo on Somalia. Even though there might be other countries or companies involved, certainly, Ethiopia is the main country that has been breaking the UN arms embargo on Somalia on regular basis. It is obvious that Ethiopia has been openly supplying enormous quantities of sophisticated arms to the Transitional Federal Government in Baidoa and the entire world is watching!

Additionally, Ethiopia has been violating the independence and the territorial integrity of Somalia by illegally occupying several Somali towns and violating the basic human rights of the population.

To mask its invasion and aggression on Somalia, Ethiopia has been pushing the so call AU/IGAD Deployment Force or AU/IGAD "Peace" keeping Force! We do not see these forces as peace keeping. They are destabilizing or invading foreign forces, therefore, we kindly request the UN and the international community to abort this dangerous mission.

Your Excellency, as you know, IGAD is deeply split on this illegal deployment mission. Djibouti, Eritrea, and Sudan have clearly indicated their opposition to this Ethiopian agenda, while Kenya and Uganda are assisting Ethiopia.

Finally, our request to the UN is to maintain its impartial position and continue the arms embargo on Somalia.

Shaikh Sharif Shaikh Ahmed Chairman, Executive Council Somali Islamic Courts Council Mogadishu, Somalia

Tel:00252-1-226191/642951/002525-9-39841.Fax:00252-1-642960 E-mail:Islamic\_courts@yahoo.com

### **Annex XV:**

# Government of Syria response to the Monitoring Group



# THE PERMANENT MISSION OF THE SYRIAN ARAB REPUBLIC TO THE UNITED NATIONS

820 Second Ave., 15th Floor, Now York, N. Y. 10017 Tel: (212) 661-1313

SC/GEN -598

The Permanent Mission of the Syrian Arab Republic to the United Nations presents its compliments to the Office of the Chairman of the Monitoring Group on Somalia, established by Security Council resolution 1676 (2006), and with reference to its note no. S/AC.29/2006/MG/OC.63 dated 22 September 2006, has the honour to inform the esteemed Chairman, upon instructions from my Government, that the alleged information contained in the abovementioned document is totally false and is not based on any evidence. Syria fought and still fights terrorism as well as terrorists groups either in Syria or elsewhere in the world. Syria has cooperated with the international community in fighting terrorism in accordance with the Security Council resolution 1373 (2001) and Syria reports regularly to the relevant committees of the Security Council in this regard.

The ulterior motive sources that reported the false information on the existence of cooperation between Syria and the ICU are using such allegations as a tool to increase pressure on Syria.

The Permanent Mission of the Syrian Arab Republic to the United Nations avails itself of this opportunity to renew to the Office of the Chairman of the Monitoring Group on Somalia the assurances of its highest consideration.

New York, 9 October 2006

Office of the Chairman Of the Monitoring Group On Somalia United Nations NEW YORK



### **Annex XVI:**

# **Government of Yemen response to the Monitoring Group**

In the name of God, the Merciful, the Compassionate

Office of the President of the Republic

30 September 2006

# Our country's reply to the questions of the Chairman of the Monitoring Group on Somalia

# I. Allegations that our country sent arms shipments to Somalia

- 1. The Government of the Republic of Yemen affirms that it provided no weapons or military assistance to the Somali Government, to Puntland state or to any of the Somali parties during the period referred to in the letter of the Chairman of the Monitoring Group and that the information in that connection contained in the said letter is incorrect.
- 2. The Government of the Republic of Yemen is ready to send a list of aircraft flights for the period referred to in the letter of the Monitoring Group, bearing in mind that most of the flights from our country to Bossaso are transit flights.
- 3. The Government of the Republic of Yemen is ready to cooperate fully with the Monitoring Group on Somalia in the same spirit and with the same transparency that it has always sought to display in the past.
- 4. The Government of the Republic of Yemen is ever determined to implement the embargo resolution on the basis of its responsibility towards the international community, the essentials for stability and security in Somalia and the Somalis' need for dialogue and reconciliation above all.
- 5. The Government of the Republic of Yemen stresses the importance of striving to ensure the accuracy, clarity and transparency of the information used and the sources dealt with by the Monitoring Group, as well as the importance of primarily establishing the authenticity of both so that no expediency is lost.
- 6. The Monitoring Group should take into account the developments in the current politics of Somalia following the emergence of the Islamic Courts Union, in addition to the consequences for the embargo resolution, the mechanisms for its implementation and the worth of its contribution to normalizing the situation and ensuring the success of the reconciliation and dialogue, in view of the multitude of arms sources and the intensification of conflict that is open to all possibilities.

# II. Allegations of arms smuggling from our country to Somalia via arms traders

1. The Government of the Republic of Yemen is making enormous efforts to combat arms-smuggling operations to Somalia and is working hard to finish

equipping the coastguard forces recently established to secure its long coastal strip, a project for which additional support is required from the international community.

- 2. The Government of the Republic of Yemen welcomes any information from the Group on any arms smuggling from its territory to Somalia and affirms that it cracks down strongly on boats confirmed to be engaged in arms smuggling by referring their owners and men to the courts, as was recently done in the case of several such boats. In this regard, it points out the possibility that non-Yemeni entities are using Yemeni boats to transport arms from other countries to Somalia.
- 3. The Government of the Republic of Yemen is ready to follow up and investigate cases relating to arms smuggling to Somalia, in which connection it has taken a number of measures aimed at the following:
  - Closing arms markets in the context of official efforts for the return and purchase of arms;
  - Strengthening control, inspection and monitoring procedures for Yemeni ports, airports and coastal areas in order to enforce the embargo resolution;
  - Numbering and listing boats in all ports, particularly fishing boats;
  - Strengthening the role of the new coastguard administration, establishing a radio network and monitoring centres on the coasts and readying a specialist force and armed patrol boats in accordance with available resources.

#### **Annex XVII**

# Arms purchases and sales at the BAM investigated during the mandate period

Identity of individual conducting transaction at the Irtogte Market	Type and quantity of arms and date of transaction	Role (Supplier/purchaser/ seller)
Qanyare Afrah Mohamed Businessman and former Minister for National Security	80 AK-47, 20 PKM, 20 RPG-7, 4 DShK and a variety of ammunition <b>05.2006</b>	Purchased the arms
in the TFG	45 AK-47, 24 PKM, 16 RPG-2 and RPG-7, 2 DShK <b>10-20.08.2006</b>	Bought through business people who are not suspected by the Sharia Courts in Mogadishu
Rage Shiraar Bashir Businessman	150 AK-47, 22 PKM, 2 ZU-23 and a variety of ammunition <b>05.2006</b>	Purchased the arms
Muse Sudi Yalahow Former Minister of Commerce in the TFG	145 AK-47, 33 PKM, 12 mortars, 3 DShK, 2 B-10 and a variety of ammunition 05.2006	Purchased the arms
Habsade Mohamed Ibrahim	A variety of ammunition 11.07.2006	Purchased the arms and brought them to Baidoa
MP Minister of the TFG	110 AK-47, 28 PKM, 3 B-10, 20 RPG-2/7, a variety of ammunition	Purchased the arms
Danie Adam China	20.08 to 20.09.2006 2 DShK and a variety of	Purchased the arms and
Barre Aden Shire "Hirale"	ammunition 11.07.2006	brought them to Kismaayo
Minister of Defense in the TFG Formerly charge of Kismaayo	150 AK-47, 40 PKM, 50 RPG- 2/7, mines 20.08 to 20.09.2006	Purchased the arms
Abukar Omar Adaan Businessman Financier AIAI	A variety of ammunition worth 500.000 USD <b>05.2006</b>	Purchased the arms
BAM traders	1 ZP-39, 12 mortars, 6 DShK and a variety of ammunition 29.04.2006	From Somaliland via Puntland by road to the BAM
	360 AK-47, ammunition for ZU-23, B-10, RPG-2, RPG-7, DShK and ZP-39 <b>07.05.2006</b>	From Puntland via Galkayo and Beletweyne to the BAM
		Brought by traders to the BAM

	Many AK-47, 63 PKM, 12 DShK, 4 ZU-23, 8 Dhuunshilke and ammunition 15.05.2006  480 AK-47, 24 PKM, 26 RPG-7, 24 mortars and a variety of ammunition 27.05.2006  300 AK-47, 120 RPG-7 and a variety of ammunition 12.06.2006  250 pistols and ammunition 20.06.2006  An unknown quantity of AK-47, RPG-2 and ammunition 23.06.2006  Small arms, some anti aircraft guns and a variety of ammunition 19.07.2006	Shipped from Yemen by trading networks to the BAM  Brought by traders to the BAM on behalf of the Sharia Courts  Brought by traders to the BAM  Brought by traders to the BAM  Brought by traders to the BAM  via the port of El Adde  Brought by traders to the BAM
	680 AK-47, 132 PKM, 12 B-10, 15 DShK, 25 82mm and 120mm mortars, landmines, anti tank mines, large quantity of ammunition for AK-47, ZP-39, DShK, PKM and RPG 20.08 to 20.09.2006	
Sheik Yusuf Mohamed Siyad "Indohaadde" Warlord/businessman, governor of Lower Shabelle and associated with Al Ittihaad Al-Islaami	100 AK-47, 9 DShK and a variety of ammunition <b>05.2006</b> 97 AK-47 <b>03.08.2006</b>	Purchased the arms and gave them to Yusuf Mire Seerar, deputy of Barre Aden Shire "Hirale"  Purchased the arms and brought them to Marka
Sharia Courts	235 AK-47, 45 PKM, 37 RPG-7, 4 DShK and a variety of ammunition <b>05.2006</b> 185 AK-47, 70 RPG-2 and RPG-7 and a variety of	Purchased the arms  Purchased the arms
	ammunition 16.06.2006	

	2 DShK and a variety of ammunition 22.06.2006	Purchased the arms
	50 AK-47, 6 PKM, 2 DShK and a variety of ammunition <b>20.06.2006</b>	Sharia Court at Guriel purchased the arms
	25 AK-47 and a variety of ammunition <b>05.07.2006</b>	Sharia Court Saruur purchased the arms
	38 AK-47, 1 DShK and a variety of ammunition <b>08.07.2006</b>	Sharia Court Jiiramiskiin (Hawaale Clan) purchased the arms
	2 DShK and a variety of ammunition 11.07.2006	Sharia Court at Balad purchased the arms
	40 AK-47 and a variety of ammunition 22.07.2006	Sharia Court Daynille purchased the arms
	1 ZU-23-1 and ammunition 24.07.2006  An unknown quantity of mines	Sharia Court Buuloburto purchased the arms
	28.07.2006 1 ZU-23 09.08.2006	Purchased the arms
	09.08.2000	Purchased the arms
Botan Ise Alin "Haaraan Kunaar" Former Minister for Rehabilitation and Training of Militias in the TFG	120 AK-47, 5 PKM and a variety of ammunition <b>05.2006</b>	Purchased the arms
Col. Abdi Hassan Awale Qeybdiid Former police Chief Banadir region. He controlled	200 AK-47, 15 PKM, 9 mortars and a variety of ammunition 05.2006	Purchased the arms
checkpoints between Afgooye and Mogadishu. Was arrested/released in Sweden. Re-arming his militia near	16 PKM, 14 RPG-7, 1 B10 and a variety of ammunition <b>22.06.2006</b>	Purchased the arms
Galkayo	7 RPG-7, 6 mortars and a variety of ammunition <b>25.06.2006</b>	Purchased the arms

06-62741 75

	A variety of ammunition 23.06.2006	Purchased the arms
	A variety of ammunition 03.07.2006	Purchased the arms
	2 DShK and a variety of ammunition 23.07.2006	Purchased the arms
	2 DShK 31.07.2006	Purchased the arms through his clan representative. Will mount them on 4x4 vehicles he received from Ethiopia
	50 AK-47, 16 PKM, 10 RPG-7	Purchased the arms and wants to bring them to his base at the Somali/Ethiopian border
	03.08.2006	Bought through business people who are not suspected by the Sharia Courts in
	75 AK-47 <b>10-20.08.2006</b>	Mogadishu Purchased the arms
	170 AK-47, 25 PKM, 9 82mm or 120mm mortars, 28 RPG-2/7, mines and ammunition <b>20.08 to 20.09.2006</b>	
Abdirashid Ilqeyte Businessman, owner of the Sahafi Hotel now under the control of the ICU	95 AK-47 and a variety of ammunition 05.2006	Purchased the arms
Abdi Nuur Siyad "Waal" Freelance militia leader	45 AK-47, 9 PKM, 3 mortars and a variety of ammunition <b>05.2006</b>	Purchased the arms
	5 PKM, 3 DShK and a variety of ammunition 10-20.08.2006	Bought through business people who are not suspected by the Sharia Courts in Mogadishu
Galjeel clan	30 AK-47, 6 PKM and a variety of ammunition <b>03.07.2006</b>	Purchased the arms
Yusuf Mire Seeraar Militia Commander in Kismaayo	100 AK-47, 9 DShK and a variety of ammunition <b>05.2006</b>	Received from Sheik Yusuf Mohamed Siyad "Indohaadde" who bought the arms at the BAM

Yusuf Dabageed Former governor of Hiraan region	5 PKM and 1 DShK 09.08.2006	Purchased the arms
Mohamed Omar Habeeb "Dheere" Former Governor Middle	4 DShK and ammunition 23.07.2006	Purchased the arms
Shabelle	10 PKM 31.07.2006	Purchased the arms and brought them to his base in Quria Joome???
	65 AK-47, 2 B-10 10-20.08.2006	Bought through business people who are not suspected by the ICU in Mogadishu
	90 AK-47, 27 PKM, 4 B-10, 6 DShK, 40 RPG-2/7, mines and a variety of ammunition <b>20.08 to 20.09.2006</b>	Purchased the arms
Abdishukri	130 AK-47, 6 PKM, 3 120mm mortars, 2 DShK and a variety of ammunition 05.2006	Purchased the arms
Hussein Mohamed Aideed Deputy Prime Minister and Minister of Interior TFG	48 AK-47 and ammunition <b>19.06.2006</b>	Purchased the arms
Goobaanle Militia Commander in Kismaayo	175 AK-47, 26 PKM, 7 120mm mortars, 3 DShK and a variety of ammunition 20.08 to 20.09.2006	Purchased the arms

 $\label{eq:comment:Dhuunshilke} Comment: \\ Dhuunshilke = 1 \ barrel \ Zu-23 \ mounted \ on \ a \ tri-pod \\ Sekawe \ (also know \ as \ S.K.U) = 1 \ barrel \ Zu-23 \ with \ seat \ for \ the \ gunner \\$ 

#### **Annex XVIII**

#### Air Tomisko response to the Monitoring Group

1.71	CARGO MAK CARGO MAK CAO ANNEX 9 APPENDIX 7	LIFEST		Date : 01 Time Page :	: 19:15	
Aircraft Regn : 1	AIR TOMOSKO YUAMJ Flig SHARJAR	ght No :TOH-	-607 D.	ate : 02- ing : As	08-2006 Shown	
Number P	of Nature of goods	Spc	Wt Org   Des	Fin For Des	other us	
	ETHEREK KOCHBELLERUS EL	PERFERENCE	ATTIVITY P.			
**** DI	ESTINATION : MGA - MO	GADISHU ***	k			
ULD Cargo :	NIT					
mor and do	(37879)					
	e : Bulk Cargo			Link Carlings		
TC-00019493 1/	1 SMART CARDS			MGO SLISS		
TC-00019495 32/	32 SWITCH EQUIPMENT	5 5310	.000 SHJ	MBD SLI23	7174	
	20 LANTREN GLAS CHIL			MGA SLI23 MGA SLI23		
TC-00019407 37	3 MANS SHOES			MGO SLIZZ		
TC-00019498 3/	5 ANTENNA PARTS			MBD SL123		
TC+00019499 Z5/	25 HERBAL MEHNDI 1527 GARMENTS & SHOES	70550	non SHJ	MG0 SL123	B179	
IE-0001A200 125//	1527 BARMENTO & SHOES	30330	. 000 3110	HOW SILEMA		
161	3	45278	.000			
Mail : MIL	2	7				
MARK RATES A C.	7	45278	000			
STN TOTAL : 161	.3 +	43276	. 000			
Notes : TTL CARG	0 WT. 45325.000KGS.(T	TL 03 LBD'S	)			
				- 0		
epared By : E1733	19:15:50 LT	To	tal pages	: 1		
	1					
	4 4					
		-	. ,		1/ 4	
2	1 - "	1-1500-	200 110	. We	MADUL	
13.4	RUCELD4 D	49 5 A.7	48 00			
4 (	11.000	7	U	De	Darall	1
				won	probl	em
		1		. /	V	
		1				
		11-11	(1)			
		Nellu		9		
		XIINII.				
	19	Mul -	1-1-	7		
	9	Krul g	w 1875a	3		

**78** 

#### **Annex XIX**

Government of Oman response to the Monitoring Group

Line State of the state of the

Permanent Mission of Oman To The United Nations 866 UNITED NATIONS PLAZA NEW YORK, N.Y. 10017 (212) 355 3505



وَفِلُهُ حَمْهُ الْكَالِّلُّ ثَيْنَا لَدُّكُ الْالْمُسَمِّى الْمَتَحَكُلُهُ نديونورك

5221/25220/2211/67/

25 September 2006

Excellency,

While acknowledging the receipt of your letters nos. S/AC.29/2006/MG/OC.38 and S/AC.29/2006/MG/OC.37 dated 18 August 2006 concerning the Monitoring Group's investigation on the possible violations of the general and complete arms embargo on Somalia, imposed by Security Council resolution 733 (1992), I have the honour to inform that all three aircrafts, A/C type: IL-76, AN24 and YK-18, mentioned on your letters which landed in Somalia on flights from Salalah, Oman, repatriated Somalis apprehended while illegally entering Oman.

Please accept the assurances of my esteemed regards,

Yours sincerely,

FUAD AL-HINAI Ambassador

Permanent Representative

H.E. Mr. Bruno Schiemsky Chairman Monitoring Group on Somalia Security Council resolution 1676 (2006)

#### **Annex XX:**

#### Finance: Revenues from small businesses and checkpoints

Jowhar: Revenues from small businesses

Description	Quantity	Unit Fee	Daily	Monthly	Yearly
			United Sta	tes Dollar	S
Shops	4000	0.3	1200	36000	432000
Stores and ware houses	110	1.3	143	4290	51480
Remittance branches	23	0.83	19	570	6840
Kiosks	1300	0.2	260	7800	93600
Restaurants	38	1	38	1140	13680
Street vendors	1150	0.1	115	3450	41400
Telecommunication branches	45	0.33	14.85	445.5	5346
Milk and grass vendors	240	0.13	31.2	936	11232
Total	•		1821.05	54631.5	655578

Non-official data

#### **Jowhar: Revenues from checkpoints**

Description	Quantity	Unit Fee	Daily	Monthly	Yearly
			United Sta	tes Dollar	S
Mini bus (Mogadishu -	16	4	64	1920	23040
Jowhar)					
Mini bus to other regions)	35	6	210	6300	75600
Trucks	20	60	1200	36000	432000
Smaller trucks	30	35	1050	31500	378000
Vehicles transiting to	16	6	96	2880	34560
Jowhar, Mogadishu and					
Balad					
Vegetable vendors	31	15	465	13950	167400
Charcoal	8	60	480	14400	172800
Grass	6	20	120	3600	43200
[			•	•	
Total			3685	110550	1326600

Non-official data

#### **Annex XXI**

#### Finance: Letter with regard to Mogadishu Seaport fees

#### Fees at Mogadishu Seaport

#### **Somali Islamic Courts Council**

#### Date 29/07/06

Ref	
-----	--

Thank for Allah today, the date is 29/July/2006 which (corresponding to) 7/Rajan/1427 of (SMC), Islamic courts Council and Banadir region businessmen had managed to met and agreed taxation for Mogadishu main port which will be as follows;

S/No	Commodity Type	Taxation (\$)	Laborers (\$)	Transportat ion (\$)
01	A bag of ration (50kg)	0.90	0.14	0.24
02	A bag fertilizer (50Kg)	0.50	0.1832	0.24
03	A bag of Cement (50 Kg)	0.60	0.1559	0.24
04	A bag <b>L/D</b> (50 KG)	0.60	0.14	0.24
05	A ton of fuel	12.00	Nil	
06	Big Bundle	6	1.299	
07	Big Bundle	4.55	0.9746	
08	Big Carton	0.80	0.1213	
09	Small Cartons	0.50	0.10	
10	Small tiers/wheels	0.60	0.10	
11	Big tiers/wheels	1.00	0.1444	
12	Mattresses	0.75	0.1188	
13	Timber (Cubic Meter)	15		
14	Iron/steel	18		
15	Full drum	4	1.1545	
16	Trailer	12,00	43.326	

17	Truck trailer-N-3 Etc	900	43.326	
18	Ten ton truck Etc	800	43.326	
19	Vehicle (Landcruser) Etc	360	21.663	
20	Luxury cars Etc	270	21.663	
21	Big Generator	200	1.299	
22	Small Generator	100	1.299	

With regard to the vehicle taxations it has only been mentioned above those are known in terms of their weight and capacity. However, those are not unknown the taxation will be based on their volume and weight.

#### On the side of Somalia Islamic Courts Council signed by

- 1. Abdulkadir Abukar Omar Head of Finance -SICC
- 2. Mohamed Kahiye Siyad Head of general transportation

#### On the side of Banadir region Business-men signed by

- 1. Mohamud Abdikarim Ali Chairman of Banadir Businessman
- 2. Ismail Cabdilahi Siyad (Gooni)
- 3. Omar Mohamud Hubane (Carabey)

#### **Annex XXII:**

### Finance: Fees at Mogadishu International Airport

#### **PREVIOUS TARIFF**

#	PARTICULARS	QUANTITY	PRICE
1	Departing passengers	Per person	\$20
2	Arriving passengers	Per person	-
3	Departing cargo	Per Kg	\$0.010
4	Departing cargo-SEA FOOD	Per Kg	\$0.015
5	Arriving cargo	Per Kg	-
6	Loaders charge for arriving cargo	Per Kg	\$0.071
7	Security charge	Per flight	\$1100
8	Landing fees	Per flight	\$350

#### **CURRENT TARIFF**

#	PARTICULAR	QUANTITY	PRICE
1	Departing passengers	Per person	\$20
2	Arriving passengers	Per person	\$20
3	Departing cargo	Per Kg	\$0.015
4	Departing cargo-SEA FOOD	Per person	\$0.020
5	Arriving cargo	Per Kg	\$0.135
6	Loaders charge for arriving cargo	Per Kg	\$0.007
7	Security charges	Per flight	\$1100
8	Landing fees	Per flight	\$500-700

#### Estimated revenues at Mogadishu International Airport

Description	Quantity	Unit fee	Daily	Monthly	Yearly	
		United States Dollars				
Flight charges (Security and landing fees)	4	1700	6800	204000	2448000	
Passengers departing and arriving)	120	20	2400	72000	864000	
Cargo (Imp. & Expo.)	60 tons	152.5	9150	274500	3294000	
Total			18350	550500	6606000	

Non-official data

#### **Annex XXIII**

### Letter from the Chairperson of the African Union Commission



AFIRCAN UNION COMMISSION Chairperson

BC/FK/D/725.06

Addis Ababa, 30 July 2006

Dear Mr. Schiemsky,

I wish to refer to your letter of 7 July 2006 in which you have requested a meeting with the Africa Union Commission, engaging our interest for a closer working relationship with the United Nations. The Commission commends the work of the monitoring group and is cognisant of the systematic excellent reports produced on the Somalia arms embargo and its recommendations towards a peaceful resolution of the Somali crisis.

We at the African Union, have continually condemned the flagrant violations of the UN arms embargo on Somalia and denounces any act or omission by state and non-state actors which undermines the much needed security in Somalia, and which lends to the increasing instability in the country. In this regard, the Commission welcomes closer cooperation with the United Nations as informed in the statement issued at the 7<sup>th</sup> African Union Summit in Banjul, the Gambia; the paramount alm of such collaborative effort is the creation of a secure environment in which concerted efforts are made towards democratic strategies for the consolidation of democracy, the prevention of conflict and the building of a sustainable peace in Somalia. Consequently, the Commission will be pleased to meet with the Monitoring Group at the UN head quarters first week in August 2006.

Please accept, Mr. Chairman, the assurances of my highest consideration.

Álpha <del>Oumar Kon</del>áre<sup>\*</sup>

Mr. Bruno Schiemsky Chairman Monitoring Group on Somalia Security Council Resolution 1676 (2006) United Nations, New York Fax: + 1 212 963 13 00/ 963 37 78

#### **Annex XXIV**

## Countries visited and representatives of Governments, organizations and private entities interviewed

#### Kenya

#### **Government officials**

Kenya Ministry of Defence (Navy)

Assistant Minister of Foreign Affairs

Ministry of Defence (Navy)

Kenya Civil Aviation Authority

H. E. Muhammed A. Affey, Kenya Ambassador to Somalia

Kenya Maritime Authority

Kenya Ports Authority

Kenya National Focal Point on illicit Small Arms and light Weapons

#### State representatives

Ambassador of Finland

Liaison Office of the Transitional Federal Government of the Somali Republic

#### **International organizations**

European Union, delegation of the European Commission

Somali Donor Group

Food Security Assessment Unit

**ICAO** 

IMO

Special Representative of the Secretary-General François Lounseny Fall

(United Nations Political Office for Somalia)

**UNDP** Somalia

United Nations Department of Safety and Security

WFP Somalia

#### Madagascar

East Africa and West Indian Ocean Maritime Security Conference

#### **United States of America**

#### State representatives

Permanent Mission of China to the United Nations

Permanent Mission of France to the United Nations

Permanent Representative of Kazakhstan to the United Nations

Permanent Representative of Kenya to the United Nations

Permanent Mission of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the United Nations

Permanent Representative of Qatar to the United Nations

Permanent Representative of Yemen to the United Nations

Permanent Mission of the United States to the United Nations

06-62741 **85** 

#### **International organizations**

#### Yemen

**Government officials**Ministry of Foreign Affairs